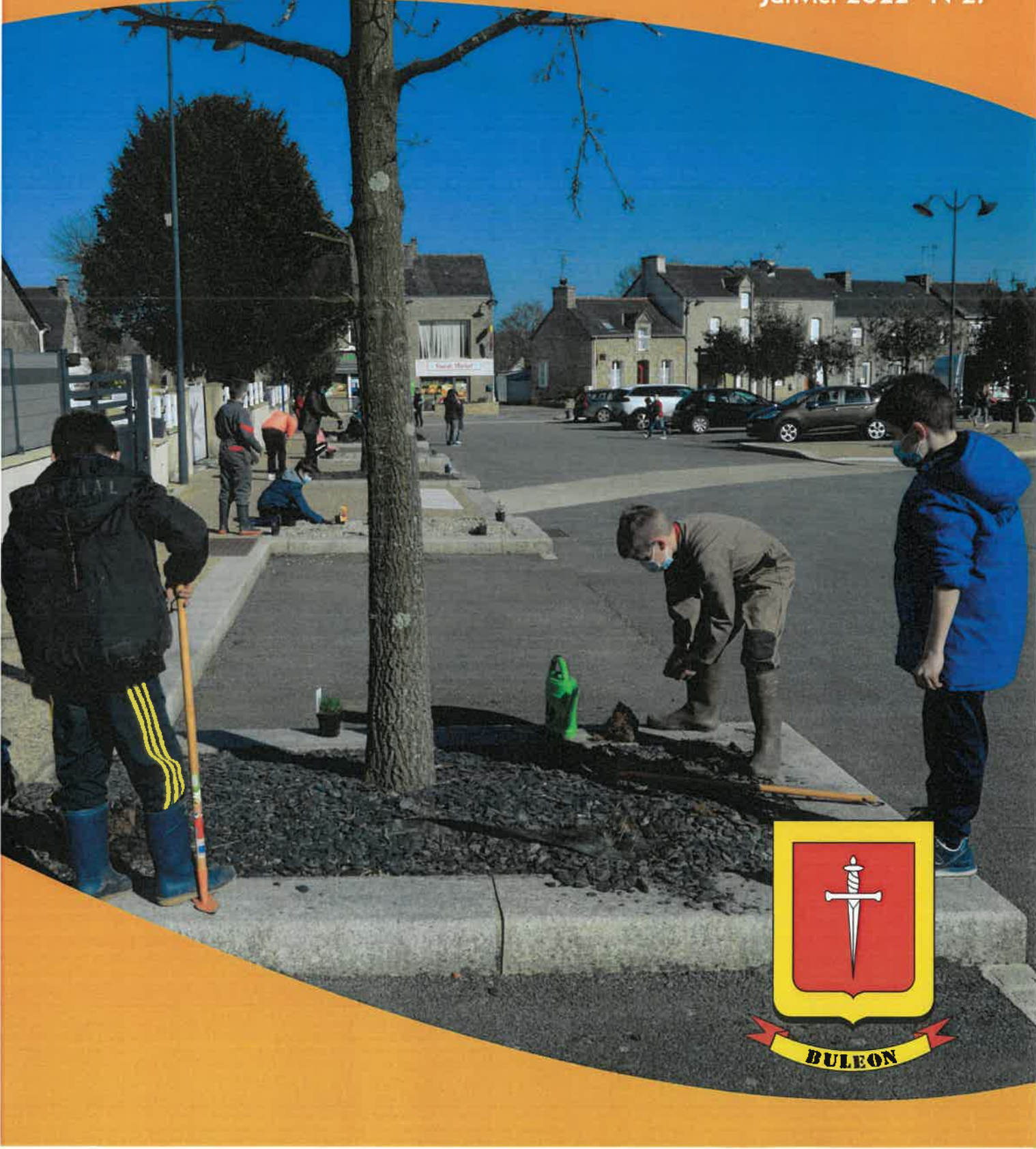


Buléon

Bulletin d'informations municipales

Janvier 2022 - N°27





Sommaire

Le mot du Maire..... p1

Comptes administratifs 2020
et budget primitif 2021p2 et 3

Informations municipalesp4 à 20

Rétrospectives
et réalisations 2021..... p21 à 24

Écoles.....p25 à 27

Echos des associations p28 et 30

Associations cantonales p31 à 36

Centre Morbihan
Communauté p37 et 39

Infos pratiques p40

Remerciements :

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce bulletin.

Les responsables d'associations,

Stéphanie, la secrétaire de mairie, Marcel DANET, notre monsieur météo !

Pour la commission information :

- Virginie LE LABOURIER
- Delphine LE ROUX
- Laurence DREANO
- Jean François KERDAL
- Nadine GUEREC

Directeur de la publication :

Pierre BOUEDO,
Maire de Buléon

Impression :

imp. Poisneuf 02 97 22 23 40

Chères Buléonnaises,
chers Buléonnais,

L'année qui commence amène avec elle la période des vœux. Mon conseil municipal et moi-même vous présentons tous nos vœux. Que cette année 2022 vous apporte satisfaction et joie et surtout une excellente santé.

L'année 2021 restera, elle aussi gravée dans nos mémoires comme l'année 2020 !

Il m'est difficile de passer sous silence l'état d'urgence sanitaire qui a frappé le monde. Cette épidémie a entraîné de grands bouleversements dans notre façon de vivre. L'économie s'en trouve fortement touchée. Nous adressons nos vœux de rétablissement à tous les malades et nos sincères condoléances à ceux qui ont perdu un proche.

Vous parler de notre commune pourrait paraître banal, mais la vie continue, même si cela ne sera plus jamais comme avant. Nous en avons bien conscience.

Pour la deuxième année consécutive, la cérémonie des vœux est annulée. Croyez bien que nous en sommes désolés.

Depuis 18 mois, la nouvelle équipe municipale s'est mise au travail avec beaucoup de sérieux. Les commissions sont bien mises en place, ce qui va nous permettre d'avancer dans les travaux. Des travaux sont déjà commencés, le jardin du souvenir, caveau communal, ossuaire.

Le bulletin communal vous informe sur ce qui a été réalisé.

Je vais vous parler des travaux et investissements pour 2022.

Pour qu'un bourg vive, il faut des commerces et une école. Nous avons appris, au mois de novembre, que le restaurant allait cesser son activité. Madame

Kersuzan prenant sa retraite bien méritée, le bâtiment était mis en vente en immobilier sur le bon coin. En voyant cela, j'ai fait une proposition à mon conseil municipal d'investir dans ce bâtiment et ce dernier commerce dans sa catégorie. J'ai été suivi à l'unanimité. La commune va donc acquérir ce commerce, de façon à faire vivre notre centre bourg, car s'il n'y a plus de commerce, à quoi survivrait la Place du Centre réalisée en 2008 ? Le but étant de mettre le commerce en gérance. Ce qui est prévu en juillet 2022.

Des travaux sont engagés à l'église. En effet, le beffroi des cloches est en très mauvais état. Si des travaux ne sont réalisés, la sécurité nous interdira de le faire fonctionner. Le chauffage sera revu et la grande porte sera chargée. Des aides financières seront demandées à hauteur de 57 %.

Un city sport sera aussi installé au niveau du terrain d'entraînement de foot. Celui-ci sera posé à la fin du 2ème trimestre.

Pour l'aménagement des rues Abbé Moisan, Rue des Ecoles, Rue du Patronage, Rue de la Forge, Rue de la Mairie, un cabinet d'architecture a été choisi pour le projet. Il s'agit de Sitadin de Rennes. Les avant-projets seront proposés à la population de façon que tout le monde donne son avis. L'objectif est de réussir cet aménagement et sécuriser la circulation.

Je vous rappelle que ces travaux seront réalisés sans augmentation des impôts.

Pour le lotissement La Croix du Marais, tous les lots restants sont réservés. Pour deux lots, la vente a été signée. Maintenant, la commune n'a plus de terrains à proposer. Il faudra faire des choix pour créer et proposer des lots à bâtir.

Mot du maire



Je voudrais saluer et remercier toutes les associations communales, qui malgré la crise sanitaire, ont réussi à faire des animations pour donner vie à notre commune. Maintenant que le Comité des Fêtes est installé, je lui souhaite bon courage car il n'est pas toujours facile d'organiser.

Notre communauté de communes fait une scission depuis le 1er janvier. Maintenant, on se retrouve à 12 communes au lieu de 18. Le Président reste Benoît Roland et il y a 8 vices-présidents. Ce que j'attends de la communauté de communes, c'est de la solidarité, une entente pour travailler ensemble et sereinement. Maintenant, partons du bon pied.

Je remercie l'équipe de rédaction de ce bulletin pour le travail accompli.

L'équipe municipale se joint à moi pour renouveler tous nos vœux de bonheur et de sante pour 2022.

Le Maire,
Pierre BOUEDO

Comptes administratifs 2020

La commission des finances en préparation budgets a fait ressortir 4 comptes administratifs et 4 budgets votés par le Conseil Municipal : Budget communal, Assainissement, Lotissement, CCAS.

L'équilibre des budgets n'a pas nécessité de variation au niveau des taux des taxes locales (Foncier Bâti, Foncier non Bâti).

Pour l'année 2021 le produit fiscal attendu, s'élève à la somme de 161 739,00 €.

Ce produit est égal au produit assuré, communiqué par l'état 1259 MI de la Direction Générale des Impôts.

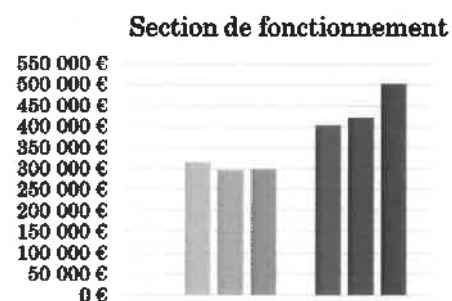
Les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 restent inchangés

TAXES	TAUX	BASE	PRODUIT 2021
Foncier Bâti	34,34%	397 900,00 €	136 639,00 €
Foncier non Bâti	46,14%	54 400,00 €	25 100,00 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes administratifs 2020 ont été présentés au Conseil Municipal, conformes aux comptes de gestions de Monsieur le Trésorier de Locminé et ont été adoptés à l'unanimité. Ceux-ci sont établis sur la base des budgets primitifs dont ils retracent l'exécution. Ils peuvent se résumer ainsi :

> Section de fonctionnement :
Résultat : 250 175,04 €



C.A. 2020 COMMUNE

	Sect. d'Exploitation	Sect. d'Investissement
Dépenses	298 210,15 €	90 482,91 €
Recettes	502 304,36 €	254 009,11 €
N-1	46 303,83 €	14 454,87 €
Résultat	250 175,04 €	177 981,07 €

C.A. 2020 ASSAINISSEMENT

	Sect. d'Exploitation	Sect. d'Investissement
Dépenses	44 331,13 €	14 192,12 €
Recettes	38 824,63 €	20 616,50 €
N-1	1 873,52 €	17 986,46 €
Résultat	-3 632,98 €	24 410,84 €

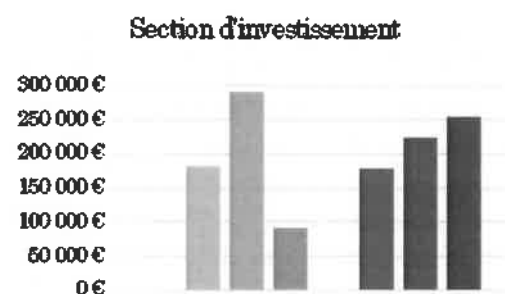
C.A. 2020 LOTISSEMENT (LA CROIX DU MARAIS)

	Sect. d'Exploitation	Sect. d'Investissement
Dépenses	37 769,64 €	37 769,35 €
Recettes	37 769,35 €	37 769,35 €
N-1	15 164,36 €	-37 769,35 €
Résultat	15 164,07 €	-37 769,35 €

C.A. 2020 CCAS

	Sect. d'Exploitation	Sect. d'Investissement
Dépenses	22 150,89 €	0,00 €
Recettes	18 721,44 €	3 000,00 €
N-1	9 185,01 €	8 484,85 €
Résultat	5 755,56 €	11 484,85 €

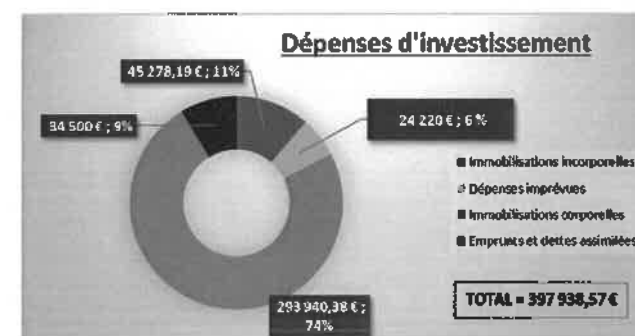
> Section d'investissement :
Résultat : 177 981,07 €



VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT

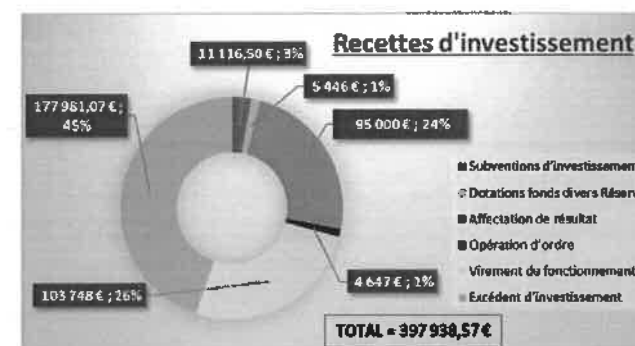
> Dépenses

Immobilisations incorporelles	45 278,19 €
Immobilisations corporelles	293 940,38 €
Emprunts et dettes assimilées	34 500 €
Dépenses imprévues	24 220 €
TOTAL	397 938,57 €



> Recettes

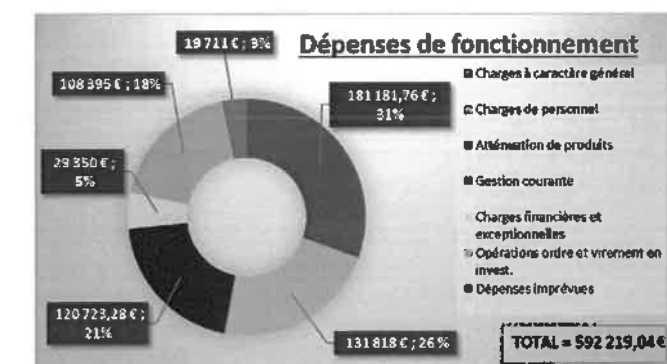
Subventions d'investissement	11 116,50 €
Dotations fonds divers Réserves	5 446 €
Affectation de résultat	95 000 €
Opération d'ordre	4 647 €
Virement du fonctionnement	103 748 €
Excédent d'investissement	177 981,07 €
TOTAL	397 938,57 €



VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT

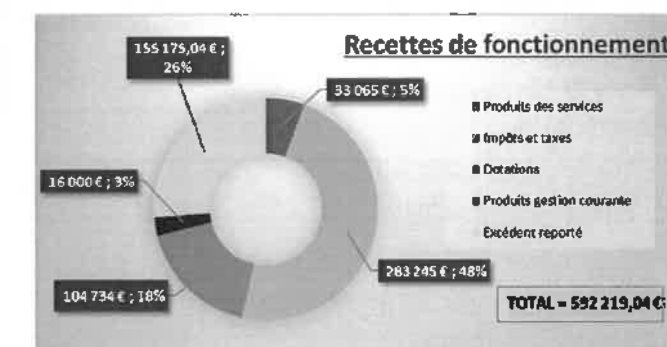
> Dépenses

Charges à caractère général	181 181,76 €
Charges de personnel	131 818 €
Atténuation de produits	1 040 €
Gestion courante	120 723,28 €
Charges financières	9 000 €
Charges exceptionnelles	20 350 €
Virement en investissement	103 736 €
Opération d'ordre	4 697 €
Dépenses imprévues	19 711 €
TOTAL	592 219,04 €



> Recettes

Produits des services	33 065 €
Impôts et taxes	283 245 €
Dotations	104 734 €
Produits gestion courante	16 000 €
Excédent reporté	155 175,04 €
TOTAL	592 219,04 €



PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2021

SÉANCE DU 25/01/2021

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO

Excusé : Nadine GUEREC

> Proposition d'achat d'un chemin communal

Vu la demande écrite de la SCI LE LABIMMO, représentée par Monsieur et Madame Bertrand LE LABOURIER, concernant l'achat de 75 m² du chemin privé de la commune, considérant que cette partie est enclavée dans leur propriété et sachant qu'il n'y a pas d'autre propriétaire bornant ce chemin, le conseil municipal a donné, à l'unanimité des membres présents et après délibération, un avis favorable à la vente au prix de 1,00 € le m², en précisant que les frais de géomètre et les frais de l'acte notarial seront à la charge de l'acquéreur

> Achat d'un ordinateur pour la mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer le devis proposé par MISR INFORMATIQUE, pour l'achat d'un ordinateur d'un montant ht de 1 170,80 €.

> Adhésion au SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) du Morbihan

Depuis 2008, la commune a signé, avec le Département, une convention définissant les missions du SATESE et de l'observatoire départemental de l'assainissement collectif du Morbihan.

Après délibération, l'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer le renouvellement 2021-2023 avec le Département du Morbihan.

> Adhésion à la nouvelle Charte d'Entretien des Espaces des Collectivités

Après lecture et délibération, et à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable pour la charte d'entretien des espaces des collectivités.

> Château d'Eau : loyer 2021

Après délibération, les membres du conseil autorisent à l'unanimité des membres présents, le Maire à fixer au 1^{er} janvier 2021, le loyer annuel quant à la location de l'antenne relais du château d'eau pour un montant de 3 163,48 €.

> Avenant au contrat de prévention et de lutte contre les nuisibles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les termes de l'avenant au contrat au coût de 671,84 € ht et autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

> Bretagne Sud Habitat : Budget 2021

Monsieur le Maire rappelle que Bretagne Sud Habitat est mandaté par la commune pour la gestion des logements communaux. Monsieur le Maire présente le budget 2021. Après lecture et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents, le budget annexe 2021 proposé par Bretagne Sud Habitat.

> Contrat d'entretien des lagunes

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer le contrat de prestation quant à l'entretien des lagunes, pour un montant de 2 430,00 € ht à raison de 6 passages durant l'année 2021.

> Le Schéma Communal Défense Extérieure Contre Incendie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le devis d'un montant ht de 3 175,00 € et autorise le Maire à prévoir les dépenses budgétaires nécessaires au budget communal 2021.

> Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2021

Après lecture du texte et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable au titre de la participation communale au financement du Fond de Solidarité pour le Logement, participation de 54,50 € (0,10€ par habitant).

SÉANCE DU 08/03/2021

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusées : Isabelle LANTRIN, Nadine GUEREC.

> Approbation des comptes de gestion 2020 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe du lotissement La Croix Marais

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

> Vote des comptes administratifs 2020 du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget du lotissement La Croix Marais

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote et arrête les résultats de 2020, décide de reporter au budget 2021 les résultats, donne tout pouvoir au maire pour signer les pièces à intervenir.

> Vote d'une subvention d'équilibre du budget communal au budget assainissement

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante approuve le versement de la subvention d'équilibre de 6859,28 € du budget principal vers le budget assainissement et autorise l'inscription des crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2021 du budget communal.

> Vote d'une subvention d'équilibre du budget communal au budget CCAS

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante, approuve le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget CCAS, d'un montant de 5 000,00 € et autorise l'inscription des crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2021 du budget communal.

> CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) : cotisation 2021

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le versement de la cotisation pour l'année 2021 soit 0,33 € par habitant soit une cotisation de 177,21 €.

> Fermage 2021

Après délibération, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, maintient le loyer de fermage à 65,22 € à l'hectare soit 105,00 € pour l'année 2021, concernant la parcelle WD n°52 exploitée par Monsieur MASSARD Ludovic, et autorise le Maire à signer le bail à fermage pour la parcelle WD n°68 d'une surface de 1ha99a40, à 75,22 € l'hectare, parcelle exploitée depuis le 1^{er} octobre 2020 par Monsieur DREANO Gaël et Madame GICQUEL Elodie et dit que le loyer commence au 1^{er} janvier 2021.

SÉANCE DU 16/03/2021

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusées : Marie-Dominique LE POUL, Nadine GUEREC.

> Création d'une communauté de communes par partage de Centre Morbihan Communauté

Le conseil municipal de Buléon, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention, demande la création d'une communauté de communes rassemblant les communes de Locminé, Evellys, Plumelin, Moustoir-Ac, Saint-Jean-Brévelay, Moréac, Plumelec, Billio, Guéhénno, Bignan, Saint-Alouestre, Buléon, par partage de Centre Morbihan Communauté, prend acte de la nécessité de réaliser une étude d'impact évaluant les incidences de cette création et demande que cette étude soit portée par Centre Morbihan Communauté, autorise le maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> Lotissement La Croix Marais : modification du prix de vente ht

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à 12 voix pour, à 2 voix contre et 1 abstention, de fixer le prix du lot à 12,50 € ht à savoir 15,00 € ttc et dit que le prix est effectif à compter du jour de la séance du jour.

> Lotissement La Croix Marais : convention de financement et de réalisation de l'extension des réseaux de l'éclairage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Morbihan Energie sera en charge des travaux dans le cadre de l'extension des réseaux éclairage au Lotissement. Après lecture et délibération, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité des membres présents le Maire à signer la convention qui fixe la contribution communale à 2 310,00 € ht

> Garderie municipale : tarifs pour l'année civile 2021

Après délibération et discussion, et à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal fixent les tarifs de 1,00 € la demi-heure commencée et 1,00 € tout dépassement de la demi-heure à partir du 1er janvier 2021, en précisant que l'étalement des dettes est autorisé dès lors que la facture s'élève à 30,00 €.

SÉANCE DU 06 AVRIL 2021

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Absente non excusée : Nadine GUEREC.

> Indemnité de gardiennage 2021 : Eglise et Chapelle

L'assemblée, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents, de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de l'église et 200,00 € pour le gardiennage de la Chapelle au titre de l'année 2021.

> Vote des subventions communales 2021

Après proposition de la commission Finances, et après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote les subventions

communales 2021 et autorise le Maire à signer tous mandats correspondants. Il est rajouté qu'il sera octroyé une subvention de 13,00 € par élève domicilié sur la commune de Buléon et 6,50 € par élève domiciliés hors commune, au titre de l'organisation de l'arbre de Noël 2021

Associations	Montants alloués
Twirling Club Bâton de Guégon	6 adhérents x 20 € = 120,00 €
ABL (Avenir Buléon Lantillac)	800,00 € (+ 40,00 € si futsal)
Banque Alimentaire	50,00 €
ACCA	225,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
Les Restos du Coeur	60,00 €
Le Souvenir Français	22 x 2 € = années 2020 et 2021
Association Gym Danse Brévelaise	60,00 €
ADMR Plumelec	100,00 €

> Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2021

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'ajouter au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le conseil municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	XX.XX%	XX.XX%
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	19,08 %	19,08 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15.26 %	
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		19,08 % + 15,26 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,14 %	46,14 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 34,34 % et fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 46,14. %.

> Budget communal : affectation de résultat

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'excédent de fonctionnement de 2020, d'un montant de 250 175,04 €, permet d'affecter une partie au 1068 en recettes d'investissement, pour un montant de 95 000,00 €.

Après concertation, l'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité des membres présents, l'affectation de résultat de 95 000,00 € au 1068 en recettes d'investissement

> Château d'eau : devis couverture

Monsieur le Maire présente le devis de ROBERT Yoann pour la réparation de la couverture du château d'eau.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent le Maire à signer le devis d'un montant de 2 012,00 € ht et autorisent le Maire à engager les dépenses budgétaires au budget primitif communal 2021 en dépenses d'investissement

> Vote des budgets primitifs 2021 : Budget communal, budget et annexe de l'assainissement, budget lotissement La Croix Marais

Monsieur le Maire présente à présent, la proposition budgétaire du budget de l'assainissement.

Après lecture et délibération, à l'unanimité des

membres présents, le conseil municipal approuve et vote le budget primitif de l'assainissement 2021 et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

> Contrat d'entretien des espaces verts autour et aux abords de la Chapelle

Monsieur le Maire présente le devis de CADORET PAYSAGE pour l'entretien des espaces verts à la chapelle Sainte-Anne. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le nouveau contrat pour un montant de 1 860,00 € ht et autorise le Maire à engager les dépenses budgétaires au budget primitif communal 2021 en dépenses de fonctionnement.

> Aménagement des espaces publics dans le bourg - lancement de la consultation du bureau d'études.

Monsieur le Maire et la commission voirie rappelle que le projet d'aménagement des espaces publics dans le bourg va être lancé en 2021. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité des membres présents, le Maire à lancer l'appel à candidature du bureau d'études en charge du projet d'aménagement des espaces publics dans le bourg.

SÉANCE DU 17 MAI 2021

Présents : M.M. Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Nadine GUEREC, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusée : Isabelle LANTRIN

> Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 18 mars 2021

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 18 mars 2021, à Centre Morbihan Communauté.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents par quinze voix pour, zéro contre et aucune abstention, approuve le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) portant sur l'élection du président et d'un vice-président, la demande de réduction du droit de tirage de la commune de Bilio, l'attribution de compensation réelle 2020 hors

mutualisation, l'évaluation des modalités de transferts de charges de la restitution de la compétence ALSH, l'attribution de compensation prévisionnelle 2021.

Le conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation définitive 2020 de 1 425,22 € et de 503,16 € au titre de l'attribution de compensation prévisionnelle de 2021, charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté et autorise Monsieur le Président ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> **Modification des statuts de Centre Morbihan Communauté**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, par quinze voix pour, zéro contre et aucune abstention, le conseil municipal approuve les statuts modifiés de Centre Morbihan Communauté ainsi que la prise de compétence mobilité prévue par ces derniers, charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté et autorise le Maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> **Ecole Paul Emile Victor : participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2018-2019**

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Jean-Brévelay au titre de l'année scolaire 2018-2019 pour un élève à hauteur de 405,82 €.

> **City : présentation du devis et demandes de subventions**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer le devis de Sport & Développement Urbain de GUIDEL pour un montant ht de 36 965,89 € et autorisent le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et Conseil Régional.

> **Contribution ULIS 2020-2021**

Monsieur le Maire rappelle les montants départementaux (1 385,64 € par élève de classe maternelle et 426,65 € par élève de classe élémentaire). Le conseil municipal, après délibération, vote à l'una-

nimité des membres présents pour la participation communale de 853,30 euros (deux élèves) en faveur de l'école Notre Dame du Plasker de Locminé, au titre de l'année scolaire 2020-2021.

> **Opposition au transfert de la compétence PLU à Centre Morbihan Communauté**

Monsieur le Maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence «PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » depuis le 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Si le conseil communautaire se prononce favorable au transfert, la compétence sera transférée à la communauté de communes, sauf si au moins 25 % des communes membres, représentant au moins 20 % de la population, s'y opposent dans les 3 mois suivant le vote de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Considérant qu'il s'agisse d'une compétence majeure dont la commune dispose, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à Centre Morbihan Communauté.

> **Lotissement La Croix du Marais : réservation des lots 4 et 5**

Monsieur Jérôme HAZEVIS de JH Menuiserie de Locminé demande à réserver les lots 4 (776 m2) et 5 (777 m2) du Lotissement La Croix du Marais en vue de faire des locations.

Après discussion et après délibération, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable, autorise le cas échéant, la vente du lot 4 (d'une superficie de 776 m2) et 5 (d'une superficie de 776 m2), autorise la vente des 2 lots au prix de 12,50 € ht à savoir 15,00 € ttc comme délibéré lors de la séance du 16 mars 2021, autorise le cas échéant à solliciter Maître DREAN-GUIGNARD de Plumelec pour la rédaction de l'acte de vente et autorise le cas échéant, le Maire à signer les actes de vente et tous les documents s'y rapportant.

> **City : Travaux de terrassement pour création d'un plateau sportif**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil muni-

cipal autorisent le Maire à signer le devis de Pigeon Bretagne Sud pour un montant ht de 20 268,00 € et autorisent le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et Conseil Régional.

SÉANCE DU 28/06/2021

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaél THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusée : Nadine GUEREC

> **Lotissement La Croix du Marais – réservation des lots 1 et 8**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 17 mai dernier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, avait voté favorablement à la demande de réservation des lots 4 et 5 au profit de Monsieur Jérôme HAZEVIS.

A présent, Monsieur le Maire informe que les lots 4 et 5 ont été sollicités par un second tiers, un échange de lots a donc été demandé. Par conséquent, Monsieur Jérôme HAZEVIS souhaite réserver les lots 1 et 8.

Après discussion et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la vente des lots 1 et 8 à Monsieur Jérôme HAZEVIS, au prix de 12,50 € HT à savoir 15,00 € ttc, autorise le Maire à solliciter Maître Marine DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec, quant à la rédaction du ou des actes de vente et autorise le Maire à signer le ou les actes de vente et tous les documents s'y rapportant.

> **Lotissement La Croix du Marais – réservation du lot 3**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande écrite de Madame Thérèse BLINO-LE BIHAN domiciliée à Locminé.

Après discussion et après délibération, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, autorise la vente du lot 3 à Madame Thérèse BLINO-LE BIHAN, au prix de 12,50 € ht à savoir 15,00 € ttc, autorise le Maire à solliciter Maître Marine DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec, quant à la rédaction de l'acte de vente et autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

> **Lotissement La Croix du Marais – changement d'acquéreur des lots 4 et 5**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Richard LE CORF, dirigeant de Bretagne Sud Logistique à Buléon, a fait part de son souhait d'acquiescer les lots 4 et 5. Ces 2 lots avaient été réservés par Monsieur Jérôme HAZEVIS.

Les deux potentiels acquéreurs ont échangé à ce sujet et ont décidé de faire un échange de lots.

Après discussion et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent la vente des lots 4 et 5 à Monsieur Richard LE CORF, au prix de 12,50 € ht à savoir 15,00 € ttc, autorisent le Maire à solliciter Maître Marine DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec, quant à la rédaction du ou des actes de vente, et autorisent le Maire à signer le ou les actes de vente et tous les documents s'y rapportant.

> **Devis raccordement des eaux pluviales au bourg – rue des Ajoncs**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante, autorise, le Maire à signer le devis d'un montant ht de 1 530,50 € de la SAS GRANDIN BILLIO TP.

> **Devis du Jardin du Souvenir**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le Maire, à l'unanimité, à signer le devis proposé par les Pompes Funèbres Christian Lamour de Radenac pour un montant de 8 087,50 € ht.

> **Comité des Fêtes de Buléon : demande de subvention**

Après discussion et après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer une subvention de lancement de 500,00 € au Comité des Fêtes de Buléon.

> **Tarif de location tables et bancs – année 2021**

Après délibération, les membres du conseil municipal maintiennent à l'unanimité, pour l'année 2021, la location de l'ensemble 1 table et 2 bancs à 2,00 € (aux particuliers), et précisent que la location est gratuite pour les associations.

> Lotissement la Croix du Marais – rachat du lot n°2 par la commune

Monsieur le Maire fait part du courrier de la SCI LUCHIN SOULA par lequel Monsieur Marc LUCHIN, le gérant, dit qu'il n'y aura pas de construction. Il rappelle que la SCI LUCHIN SOULA de Tournefeuille avait acheté en 2015, le lot n°2 du lotissement la Croix du Marais, pour une surface de 800 m2 au prix de 18,33 € ht le m2.

Par conséquent, et comme le stipule le cahier des charges du lotissement, les constructions doivent se faire dans les 3 ans à partir de la signature de l'acte de vente et dans le cas contraire, la commune redevient propriétaire du terrain au prix initial de la vente, soit pour 17 600,00 € ttc.

Au vu de ces éléments nouveaux et de l'intérêt indéniable de l'acquisition pour la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte, de porter à 17 600 € la transaction et donne tout pouvoir au Maire pour signer l'acte à intervenir dont la rédaction est confiée à Maître Marine DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec. Il précise que les frais notariés seront pris en charge par la commune de Buléon.

> Rénovation des réseaux Eclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Morbihan Energies sera en charge des travaux dans le cadre du programme exceptionnel de rénovation des réseaux de l'éclairage public béton. Il présente donc la convention de financement pour un coût prévisionnel de 4 700,00 € ht et précise que le coût à charge de la commune sera de 1880,00 € ht.

Après délibération, le conseil municipal, et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention avec Morbihan Energies, autorise le Maire à signer les devis d'Allez & Cie et autorise le Maire à engager les dépenses budgétaires nécessaires aux travaux.

> Réalisation d'un revêtement en enrobés route de Sainte-Anne

Monsieur le Maire présente le devis de la SAS PIGEON BRETAGNE SUD dans le cadre de la réalisation d'un revêtement en enrobés sur la route de Sainte-Anne et ce pour un montant ht de 18 724,50 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer le devis et à engager les dépenses budgétaires en section d'investissement à l'article 2151 du chapitre 21

SÉANCE DU 06/09/2021

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Nadine GUEREC, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Gilles CHAMAILLARD, Guénaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusé : Sébastien LEGO

> Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 24 juin 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 24 juin 2021 portant sur les corrections de l'attribution de compensation réelle 2020 et l'attribution de compensation prévisionnelle 2021, approuve le montant de l'attribution de compensation réelle 2020 de 1 425,22 € et de 1 425,22 € au titre de l'attribution de compensation prévisionnelle de 2021, charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté et autorise Monsieur le Président ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> Taxe foncière sur les propriétés bâties - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions

nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 90 % de la base imposable et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

> Lotissement la Croix du Marais : réservation du lot n°2

Monsieur le Maire fait lecture de la demande écrite de Madame Béatrice LE BIHAN, domiciliée à Locminé, quant à la réservation du lot n°2 du Lotissement La Croix du Marais, d'une superficie de 800 m2.

Après discussion et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la demande de réservation du lot n°2 de Madame Béatrice LE BIHAN, autorise la vente du lot 2 de 800 m2 de à Madame Béatrice LE BIHAN, au prix de 12,50 € ht, autorise le Maire à solliciter Maître Marine DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec, quant à la rédaction de l'acte de vente et autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

> Convivio : révision des prix et avenant à la convention du 21 juin 2019

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée valide les tarifs des repas qui seront facturés à la commune au 1^{er} septembre 2021, de la manière qui suit et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention du 21 juin 2019.

Dénomination	Montant H.T.	TVA	Montant T.T.C.
Déjeuner Enfant	2,2843 €	5,5 %	2,4100 €
Déjeuner Adulte	2,6581 €	5,5 %	2,8043 €

> Restaurant scolaire 2021-2022 : prix du repas enfant et adulte

Considérant les nouvelles conditions de révision des prix de la convention de restauration et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, d'augmenter le prix du repas enfant et adulte de 1,30 %. A compter du 1^{er} septembre 2021, les prix des repas sont fixés, par conséquent, à 3,35 € pour le repas enfant et 4,05 € pour le repas adulte.

> Participation aux frais de transports de piscine pour l'année scolaire 2021-2022

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer les devis du transporteur

BSA au titre de l'année scolaire 2021-2022, à hauteur de 1 800,00 €, à savoir 20 séances à 90,00 €.

> Réalisation d'un terrain multisports : demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire informe que pour les projets d'investissement prévus en 2022, les demandes de subventions au titre de la DETR doivent être déposées durant le dernier trimestre 2021.

Après délibération, les membres du conseil municipal, et à l'unanimité des membres présents, autorisent le Maire à solliciter la DETR auprès des services de l'Etat, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux Equipements et mobiliers	20 268,00 € 36 965,89 €	Etat (DETR) - 27 %	15 453,15 €
		Département (PST) - 30 %	17 170,17 €
		Région - 20 %	11 446,78 €
		Autofinancement	13 163,79 €
Total	57 233,89 €	Total	57 233,89 €

SÉANCE DU 22/09/2021

Présents : Pierre BOUEDO, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Nadine GUEREC, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Gilles CHAMAILLARD, Sébastien LEGO, Guénaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusé : Hervé LE GAL

> Création de deux EPCI issus du partage de la communauté de communes - Périmètres, statuts et études d'impact

Le conseil municipal décide, à quatorze voix pour, zéro voix contre, une abstention, de donner un avis favorable à la création, au 1^{er} janvier 2022, de deux communautés de communes, par partage de Centre Morbihan Communauté, dans les conditions définies par l'arrêté préfectoral du 11 août 2021 portant projet de périmètre de la future communauté de communes Centre Morbihan Communauté comprenant les communes de Bignan, Billio, Buléon, Evelyys, Guéhenno, Locminé, Moréac, Moustoir Ac, Plumelec, Plumelin, Saint Allouestre et Saint Jean Brévelay. Le conseil municipal approuve les statuts

de la future communauté de communes ainsi que les études d'impact financière et ressources humaines et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

> Création de deux EPCI issus du partage de la communauté de communes – Répartition des personnels, biens, équipements et services

Le conseil municipal décide, à quatorze voix pour, zéro voix contre, une abstention, d'approuver la répartition du personnel, des biens, équipements et services publics de la future communauté de communes (Baud Communauté / Centre Morbihan Communauté), telle que définie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

> Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté

Après en avoir délibéré, à quatorze voix pour, zéro voix contre, une abstention, le conseil municipal décide de fixer à 34 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la communauté de Centre Morbihan Communauté réparti comme ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commune	Population municipale 2021	Nombre de conseillers communautaires titulaires
LOCMINE	4 437	6
MOREAC	3 764	5
EVELLYS	3 477	4
BIGNAN	2 782	3
SAINT-JEAN-BREVELAY	2 808	3
PLUMELIN	2 733	3
PLUMELEC	2 673	3
MOUSTOIR-AC	1 768	2
GUEHENNO	797	2
SAINT-ALLOUESTRE	634	1
BULEON	537	1
BILLIO	344	1
TOTAL	26 754	34

Création de deux EPCI issus du partage de la communauté de communes - Adhésion aux syndicats

Le conseil municipal décide, à quatorze voix pour, zéro voix contre, une abstention, de demander à adhérer aux syndicats suivants à compter du 1er janvier 2022 pour Centre Morbihan Communauté :

Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust, Syndicat mixte de la Vallée du Blavet, Syndicat mixte Mégalis, SITCOM-MI, Eau du Morbihan (compétences production, transport et distribution), et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

> Taxe foncière sur les propriétés bâties – exonération en faveur des immeubles situés dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural définies au III de l'article 1464 G du Code Général des impôts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles rattachés à un établissement exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural, fixe le taux de l'exonération à 100 % et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

SÉANCE DU 25/10/2021

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Nadine GUEREC, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Gilles CHAMAILLARD, Sébastien LEGO, Guénhaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

> Tarifs assainissement 2022

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, maintient au 1er janvier 2022, les tarifs de la redevance assainissement de la manière suivante :

- 80,00 €, le montant de la part abonnement,
- 1,60 €, le prix du m3,
- 1 350,00 €, le montant de la taxe de raccordement au réseau collectif.

Pour les usagers ayant un puits personnel, la consommation est fixée à 25 m3 par personne

> Participation communale aux dépenses de fonctionnement école Saint-Joseph de Buleon au titre de l'année scolaire 2021-2022

Vu le contrat d'association et après avoir pris connaissance de la liste des élèves au 1er septembre 2021, présentée par l'OGEC Ecole Saint-

> Modification du tableau des effectifs

Après délibération, et à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Emplois permanents	Catégorie	Echelle	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Administratif				
Adjoint administratif territorial	C	C1	1	
Technique				
Adjoints techniques territoriaux	C	C1	1	17,50/35 ^e
	C	C1	1	30 /35 ^e
	C	C1	1	8/35 ^e

> Facture du service garderie : signature convention de participation aux frais de fonctionnement du service

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement du service de la garderie du RPI Buleon-Lantillac (prise en charge à hauteur de 30% pour Lantillac), effective au 1^{er} janvier 2022 et renouvelée chaque année par tacite reconduction.

> Garderie : tarif de dépassement des horaires

Après discussion et après délibération, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise la facturation aux familles pour tout dépassement d'horaires de 15 minutes, au prix de 3,00€ et autorise le Maire à modifier le règlement selon ces conditions.

> Redevance d'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques - année 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, pour l'année 2021 de fixer les tarifs de la redevance pour occupation du domaine public communal respectivement comme suit :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain (2,949 km),
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien (12,387 km),
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (2m2).

> Devis du bulletin communal 2022

Madame Virginie LE LABOURIER, Adjointe à la commission Information et Communication présente le devis de l'imprimerie POISNEUF. Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le devis de l'imprimerie POISNEUF pour un montant de 1 247,00 € ht et autorise le Maire à prévoir les dépenses budgétaires en section de fonctionnement au budget primitif communal 2022.

> Logements communaux : augmentation des loyers

Considérant que l'augmentation maximale autorisée est de 0,42 %, pour les logements conventionnés, après délibération, le conseil municipal, vote à l'unanimité une augmentation des loyers de 0,42 % à compter du 1er janvier 2022.

> OGEC de Buléon : demande de subvention exceptionnelle pour un voyage pédagogique

L'association « OGEC » de Buléon a sollicité auprès de la commune, une aide financière exceptionnelle, dans le cadre d'un projet spécifique visant à organiser un voyage pédagogique. A l'appui de cette demande, l'association a adressé la liste des élèves concernés et le coût moyen prévisionnel de cette sortie.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder à l'OGEC de BULEON une subvention exceptionnelle de 70 euros par élève.

> Création de deux EPCI issus du partage de la communauté de communes - Procédure dérogatoire de ré-adhésion au Syndicat Mixte du Pays de Pontivy

Le conseil municipal, décide, à 15 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention, de demander à ré-adhérer au Syndicat Mixte du Pays de Pontivy à compter du 1er janvier 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

> Acquisition d'un dernier commerce – restaurant dans sa catégorie avec habitation

Suite à la proposition de vente de Mesdames Claudine KERSUZAN et Anne-Laure LABOUSSE et de

Monsieur Julien KERSUZAN de l'ensemble immobilier comprenant habitation commerce de restauration avec bar, sis 5 Rue Georges Grignon à Buléon, au prix de 300 000,00 € net vendeur, suite à l'intérêt important d'un tel achat pour le maintien du dernier commerce dans sa catégorie et pour éviter sa revente en immobilier, dans un souci de dynamisme local, ce bien sera mis en gérance.

Monsieur le Maire précise que les Domaines seront saisis pour l'évaluation de cet ensemble immobilier.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition de cet ensemble immobilier selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition immeuble	300 000,00 €	Département	50 000,00 €
Frais de notaire	6 000,00 €	Emprunt	250 000,00 €
		Autofinancement	6 000,00 €
Total	306 000,00 €	Total	306 000,00 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat au prix convenu par Mesdames Claudine KERSUZAN et Anne-Laure LABOUSSE et Monsieur Julien KERSUZAN soit 300 000, € hors frais, autorise le Maire à saisir les Domaines, autorise le Maire à solliciter le conseil départemental au titre d'une aide exceptionnelle et forfaitaire et autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

SÉANCE DU 25/11/2021

Présents : Etaient présents : M.M. Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Nadine GUEREC, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Gilles CHAMAILLARD, Sébastien LEGO, Guénaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

> Droit de préemption urbain.

Monsieur Le Maire informe que la commune a la possibilité de créer un périmètre de droit de préemption urbain (DPU).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer un droit de préemption urbain dans un rayon de 500 mètres à partir de la mairie pour les terrains nus et immeubles, commerces compris et décide de déléguer à Monsieur Le Maire le droit de préemption urbain.

> Résidence Saint-Georges : renouvellement de la convention avec Bretagne Sud Habitat

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le renouvellement de la convention de gestion pour l'administration des deux logements Résidence Saint-Georges.

Après délibération, les membres du conseil municipal, autorisent, à l'unanimité, le Maire à signer le renouvellement de la convention de gestion au 1er janvier 2022 pour une durée de trois ans.

> Salle polyvalente : tarifs 2022

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante maintient, à l'unanimité, pour l'année 2022, tarifs et règlement concernant la salle polyvalente

> Cimetière : tarifs 2022

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident, de maintenir le tarif des concessions au cimetière pour l'année 2022, comme suit :

- le caveau de 15 ans à 95,00 € (le m²),
- le caveau de 30 ans à 170,00 € (le m²),
- le columbarium de 15 ans à 200,00 €,
- le columbarium de 30 ans à 400,00 €

> Location tables et bancs : tarifs 2022

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal maintient, pour l'année 2022, la location de l'ensemble 1 table et 2 bancs à 2,00 € (aux particuliers), et précise que la location est gratuite pour les associations.

> FDGDON : convention multi-services

Monsieur le Maire fait part de la convention multi-services de FDGDON 56, organisme de défense contre les nuisibles (taupes, frelons notamment) et rappelle que lors de la séance du 30 novembre 2020, le conseil municipal avait décidé de ne pas renouveler la convention multi-services 2021/2023.

Après délibération, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à la convention Multi-Services, proposée par FDGDON Morbihan.

> Demande de délégation de la compétence relative à l'assainissement collectif

Le conseil municipal, et à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de demander à Centre Morbihan Communauté la délégation de l'exercice de la compétence relative à l'assainissement collectif, de passer une convention avec Centre Morbihan Communauté pour organiser la délégation de l'exercice de la compétence relative à l'assainissement collectif pour l'année 2022, d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération. Commissions communales

GARDERIE MUNICIPALE – INFORMATION

Nous vous rappelons que votre enfant peut être accueilli à la garderie municipale de Buléon les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h45 le matin, et de 16h30 à 18h30 le soir.

Pour rappel, le tarif garderie s'élève à 1 euro la demi-heure.

Pour des raisons organi-

sationnelles mais aussi de sécurité, tout dépassement d'horaires sera facturé 3 euros le quart d'heure.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Toute inscription s'effectue à la mairie auprès de Stéphanie Le Mouel, la secrétaire de Mairie



Aurélie Lorand : notre responsable de la garderie

CRÉATION DU 1^{ER} CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Au total, ce sont 9 jeunes buléonais motivés qui se sont présentés au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

L'élection du maire et des adjoints a eu lieu le 21 Mai, en présence de M. le Maire, Pierre BOUEDO, et l'ensemble des conseillers en charge de ce groupe de travail (Sébastien LEGO, Laurence DREANO, Hélène DREANO, Virginie LE LABOURIER et Delphine LE ROUX).

Au terme de ces élections, Swan LANCELOT a été élue Maire.

Basile MASSARD et Luka LANCELOT ont été élus adjoints.

Aussitôt, 3 commissions ont été créées et les jeunes ont choisi leurs commissions suivant leurs points d'intérêt :

> Commission Jeunesse & Sport, Affaires Scolaires :

Membres : Swan Lancelot, Juliette Lorand, Basile Massard, Quentin Hynaux

Projets : Création d'une piste verte, bibliothèque, City stade

> Commission Environnement, Embellissement, Patrimoine communal :

Membres : Estelle Péronnaud, Ethan Gicquel, Jade Nicolo, Juliette Lorand

Projets : Réfection des abris de bus, mise en place de tables, bancs et poubelles

> Commission Animations, Cérémonies, Culture

Membres : Luka Lancelot, Clément Hynaux, Basile Massard, Swan Lancelot, Quentin Hynaux

Projets : Préparation Halloween en collaboration avec le comité des fêtes, préparation d'une fête des jeunes pour 2022.

Le 08 Octobre, une réunion de travail a eu lieu pour que chaque commission réfléchisse aux projets qu'elle souhaite mettre en place et ainsi prioriser les actions à mener.

Bravo à nos premiers jeunes conseillers, qui ont beaucoup d'idées

Et maintenant, place aux réalisations !



QUI SONT LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



> SWAN LANCELOT (Maire)

J'ai 12 ans et suis collégienne à Saint Louis à Saint Jean Brévelay. J'habite dans le lotissement des Hortensias.

Je pratique l'escalade à Régigny. Plus tard, j'aimerais être policière ou paysagiste.

J'aime aider les autres.

Je me suis présentée au CMJ pour animer et dynamiser la commune



> BASILE MASSARD (Adjoint)

J'ai 15 ans et je suis en seconde à Guer. Je suis pensionnaire.

J'ai une grande sœur et j'habite à Cardenoual. Je pratique l'escalade.

Je ne sais pas encore quel métier je souhaite exercer.

Je me suis présenté au CMJ parce que je m'intéresse à ce qu'il se passe à Buléon. Je souhaite apporter mes idées, développer la commune pour les jeunes.



> LUKA LANCELOT (Adjoint)

J'ai 15 ans et suis lycéen à La Mennais à Ploërmel. J'ai 2 sœurs (dont Swan).

Je pratique le badminton et aime également le piano.

Plus tard, je me verrais bien roboticien (fabrication / programmation des robots)

Je me suis présenté au CMJ pour apporter mon aide à la commune et faire des choses pour les jeunes.



> JULIETTE LORAND

J'ai 11 ans et je suis en 6^e au collège Sainte Marguerite à Josselin. J'habite « Les Camélias » et j'ai 2 frères.

Je pratique le foot.

Je me suis présentée au CMJ pour faire bouger la commune et faire des choses pour les jeunes de Buléon



> QUENTIN HYNAUX

J'ai 11 ans et suis en 6^e au collège Saint Louis de Saint Jean Brévelay. J'habite Le Resto.

Je joue de la batterie. Plus tard, j'aimerais être agent immobilier. Je me suis présenté au CMJ pour faire des choses pour la commune et pour les jeunes.



> ESTELLE PERONNAUD

J'ai 12 ans et j'habite à Sainte Anne. Je suis en 5^{ème} au collège Saint Louis à Saint Jean Brévelay.

J'ai 2 frères et 1 sœur.

Je ne fais pas de sport mais j'aime le kayak, le judo et le modern jazz.

Je souhaite exercer un métier en lien avec les animaux.

Je me suis présentée au CMJ pour apporter mes idées à la commune en vue d'améliorer la vie à Buléon et attirer d'autres personnes dans la commune.



> ETHAN GICQUEL

J'ai 10 ans et je suis en classe de CM2 à Buléon. J'ai 2 frères et j'habite dans le lotissement des Hortensias

Je pratique le foot. Plus tard, je pense travailler dans le milieu de l'agriculture (culture et élevage). Je me suis présenté au CMJ pour changer des choses dans Buléon et apporter aux jeunes.



> JADE NICOLO

J'ai 10 ans et suis élève en classe de CM2 à Buléon. J'ai 1 frère et 1 sœur.

J'habite Le Pontual. Je ne fais pas de sport mais j'aime le basket.

Je n'ai pas d'idées précises pour mon futur métier mais j'aime la pâtisserie, l'archéologie et l'aventure.

Je me suis présentée au CMJ car ça me paraissait intéressant et c'est effectivement intéressant !



> CLEMENT HYNAUX

J'ai 14 ans et je suis en 3^e au collège Saint Louis de Saint Jean Brévelay.

J'ai 3 frères et 1 sœur et j'habite Le Resto.

Je fais du foot.

Je ne sais pas encore quel métier je souhaite faire plus tard.

Je me suis présenté au CMJ pour exprimer mes envies pour la commune, organiser des choses pour les jeunes.

ÉTAT CIVIL 2021

> NAISSANCES HORS COMMUNE

Éloïse, Jeanine, Jeanne LE HAZIF.....le 23 janvier 2021 à Vannes

Léna JEGOUIC DUMAS.....le 24 août 2021 à Ploërmel

Titouan, Raymond OLIVIER.....le 17 novembre 2021 à Vannes

> MARIAGES

Anthony Hervé Hélène Marie LE GAL
et Alicia KERVELLA.....le 28 mai 2021

> DÉCÈS

Francis, Joseph, Marie LE LABOURIER.....le 13 avril 2021

Raymond, Eugène, Marie LALY.....le 8 mai 2021

Christophe ROBIC.....le 24 mai 2021

Azeline, Jeanne, Marie DRÉANO (ALLAIN).....le 19 septembre 2021

Maurice PISIGO.....le 10 octobre 2021.

Pierre-Yves, François, Marie JICQUEL.....le 28 novembre 2021

Sœur Geneviève MAUGUEN.....le 30 novembre 2021



CCAS

En octobre 2020, nous avons décidé de reporter le traditionnel repas en mai 2021.

Mais hélas, avec la même situation sanitaire, nous nous sommes finalement retrouvés le 13 novembre au restaurant « Entre Terre et Mer », avec la participation des jeunes du CMJ pour le service.

Cette année les personnes de plus de 67 ans étaient conviées.

Désormais, les retrouvailles auront lieu tous les ans.

Les membres du C C A S vous adressent leurs meilleurs vœux de Bonheur et de Santé pour l'année 2022.

URBANISME 2020

> PERMIS DE CONSTRUIRE

DUCLOS Gérard et Chantal

Rénovation d'une habitation existante avec extension

CROMER Véronique

Construction d'une maison individuelle

MARTINAGE Vincent

Implantation d'une pergola sur terrasse

MANOLE Gheorghe

Agrandissement d'une habitation

PLEDEL Gaetan et NICOLO Tyfenn

Construction d'une habitation

> DÉCLARATIONS PRÉALABLES

HAYS Pascal

Mise en place d'une isolation thermique

GUEREC Nadine

Réalisation d'une véranda sur une maison d'habitation

KERDAL Jean-François

Construction d'une pergola

BOURDEAU de FONTENAY Marin

Création de fenêtre de toit

JEGOUIC Jean-Michel

Habillage pignon en ardoises schistes

BOURDEAU de FONTENAY Marin

Installation des 18 panneaux photovoltaïques

KERSUZAN Maryse

création d'un Muret et installation d'un portail

GREGOIRE Frédérique

Fenêtres de toit – porte PVC et fenêtres abattant

FISCHER Anthony

Construction d'un abri de jardin

LE GAL Hervé

Création d'une porte de garage

EURL ATLANTIMMO

Division parcellaire en vue de construire

DOUMALIN Frédéric

Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre

ALLARD Luc et CHAMAILLARD Marie-Laure

Création d'un garage

CALOHARD Pierre – Loïc

Réalisation d'une véranda.

FÉVRIER



MARS

Par une belle journée ensoleillée, plantations en collaboration avec les élèves de l'école



MAI

Elections Conseil Municipal des Jeunes et 1^{ère} réunion de travail



RESTAURANT ENTRE TERRE & MER

Bonjour à toutes et tous,

Comme vous le savez, notre bout de chemin à vos côtés se terminera cette année. Nous avons été ravies de cette expérience enrichissante.

Nous tenions à vous remercier pour votre confiance, votre accueil, votre amitié et pour les marques d'affection dont vous nous avez fait preuve durant ces 13 années passées à vos côtés.

Ces gestes d'amitiés nous ont apporté du réconfort durant les épreuves difficiles que nous avons traversées et nous ont donné l'énergie nécessaire pour avancer.

Nous garderons un très bon souvenir de notre passage ICI

Au plaisir de vous revoir.

Anne Laure



2021... Retour en images

JUIN

Inauguration du parc éolien



SEPTEMBRE

La Saint Cornely

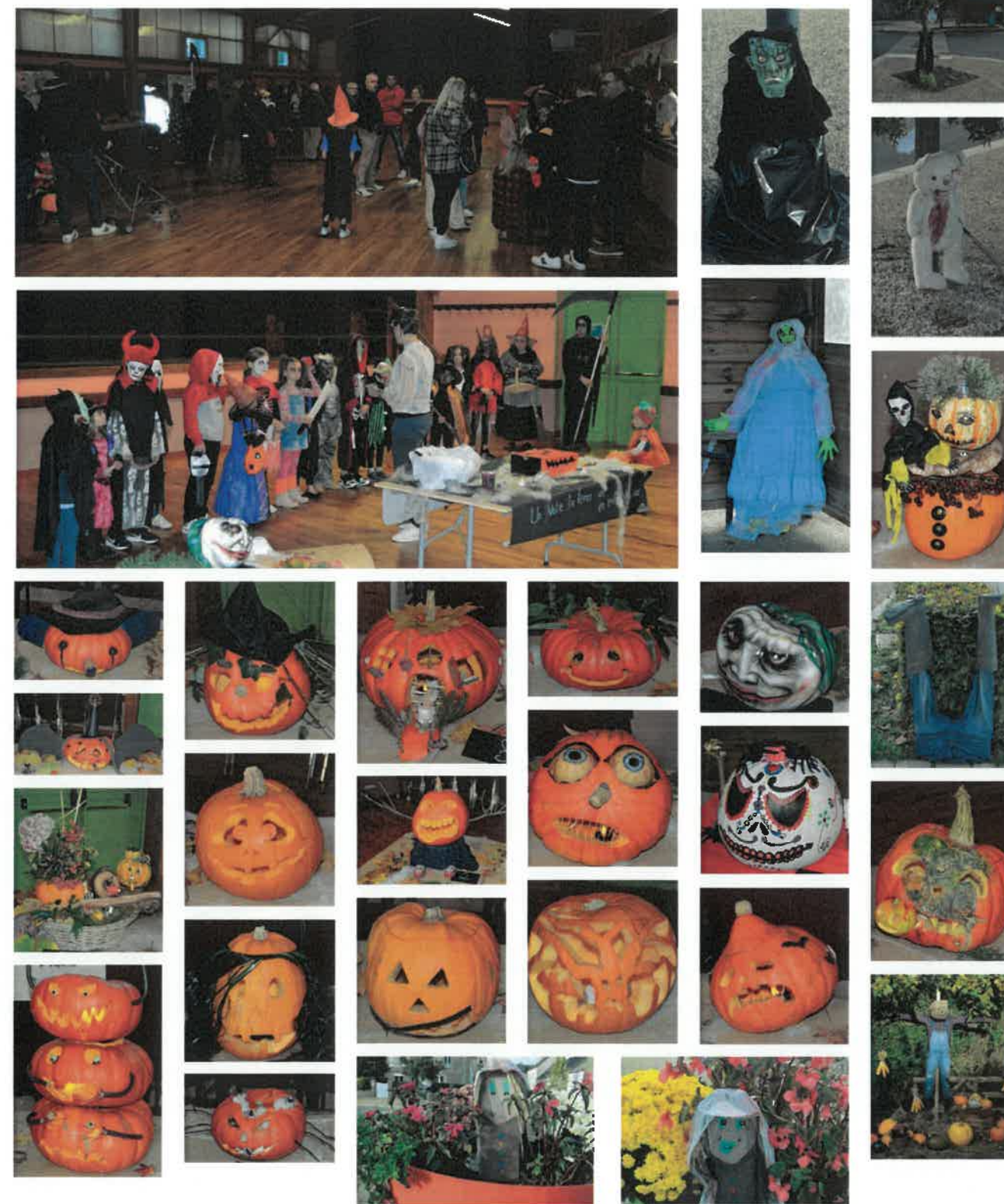


2021... Retour en images

OCTOBRE

Place aux festivités ...

Mais qui sont ces personnages effrayants qui hantent le bourg ?



2021... Retour en images

NOVEMBRE

Commémoration cérémonie du 11 Novembre



Remise des nouveaux survêtements à l'ABL



Victoire de l'ABL derby - les cadets de Guéhenno

Et l'année se termine en beauté avec le marché de Noël



Retrospective et réalisations 2021

LE PATRIMOINE

L'équipe des chantiers Nature, Patrimoine et Insertion est intervenue à 3 reprises pour l'entretien des croix, calvaires et fontaines répartis sur le territoire.

Pour 2022, ils se sont proposés pour l'entretien et l'aménagement du plan d'eau de la Ville Hello. C'est en concertation avec l'ACCA, et le conseil des Jeunes que nous avons échangé sur les possibles réalisations afin de rendre ce site plus accueillant.

VOIRIE COMMUNALE

En 2021, d'importants travaux de voirie ont été réalisés. Une partie de ces travaux n'étaient pas à la charge de la commune.

> Au Resto-Kernizan :

Après la mise en service des éoliennes, l'entreprise VSB a financé la remise en état de la chaussée avec curage de fossés sur cette zone.

> A Kerguennec - Ste Anne

Après avoir émis des réserves

lors de la réception des travaux réalisés en 2018, l'entreprise Pigeon s'est engagée à prendre à sa charge les 2 parties les plus dégradées, de Kerguennec à Bel-Air et de la route de Guéhenno à la route qui descend vers la chapelle. Le reste de ce tronçon étant à la charge de la commune.

Les autres travaux ont été effectués à la mi-septembre par l'entreprise Colas :

> De Ste Anne vers le Rez :

sur 1500ml curage de fossés et bicouche

> Route de Guéhenno vers les éoliennes de la lande de forêt :

sur 600ml, création d'un busage pour la traversée de route, enrobé à froid et renforcement par une poutre en béton dans le virage près des éoliennes.

> A Pengarzo :

enrobé après avoir recréé un busage de traversée de route et curage de fossés sur environ 100ml vers le Corroi

> A Kermabalan :

curage de fossés et enrobé à froid sur 450ml. Lors de la réception, des réserves ont été émises sur environ 150ml.

> A Maigris vers le Rez :

curage de fossés sur 800ml.

> A Carassoué :

dans l'impossibilité d'évacuer les eaux pluviales en gravitaire, par le domaine public, nous avons procédé à un hydro curage des canalisations existantes dans le domaine privé.

La commission est aussi passée sur le territoire en décembre, afin de repérer les zones où les branches empiètent sur la chaussée. Des courriers ont été envoyés aux exploitants ou propriétaires concernés afin d'effectuer les travaux d'élagage avant le 20.02.2022. Passé cette date, pour les zones non réalisées, un devis sera demandé à une entreprise et envoyé aux propriétaires des parcelles concernées.

Retrospective et réalisations 2021

INAUGURATION DU PARC EOLIEN

Les six nouvelles éoliennes du parc de Vachegarde ont été inaugurées le samedi 5 juin 2021, en présence de la députée Nicole Le Peih, du maire Pierre Bouédo, des élus, des riverains et des entreprises partenaires.

Lancé en 2013, le projet avait fait l'objet de plusieurs recours. Les travaux avaient finalement débuté en septembre 2020. Porteur du projet et gérant du parc, l'entreprise VSB énergies nouvelles signe également un partenariat avec le gestionnaire français Planète Oui, pour une distribution et une consom-

mation locale de cette énergie renouvelable. Pour en savoir plus sur Planète OUI : www.planete-oui.fr

Pour découvrir de très près les différentes étapes de la construction des éoliennes de Buléon (terrassément, ferrailage, remblais, réseaux, arrivée des pales, grutage des mâts, de la nacelle et des pales...) et pour prendre de la hauteur et faire comme si vous étiez au sommet d'une des 6 éoliennes, n'hésitez pas à consulter la vidéo suivante sur Youtube « Construction du parc éolien de Buléon par VSB énergies nouvelles » <https://www.youtube.com/watch?v=7QVF92RBm0E>



LES CLASSES 1 ET 6

> Les Classes 1 et 6 se sont réunies le samedi 14 décembre.

50 personnes se sont retrouvées au restaurant « Entre Terre et Mer » autour d'un délicieux repas. L'ambiance y était conviviale et chaleureuse, chacune des tablées ayant même relevé le défi de pousser la chansonnette. Chacun pourra dire que la Classe des 40 ans était la plus dissipée !!

Les participants étaient âgés de 10 à 90 ans. La plupart des Classes était représentée et le nombre de présents démontre que les Buléonais sont attachés à cette manifestation et qu'ils apprécient se retrouver et partager des moments de convivialité, quelque soit leur âge. Un merci tout spécial à Henriette ALLAIN, la doyenne de cette journée, qui nous a fait l'honneur d'y participer et d'y amener son sourire ! Les organisatrices cette année étaient Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO et Laurence DREANO.



Retrospective et réalisations 2021

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Dans le cadre de la journée nationale de la commémoration de la victoire et de la paix, le 11 novembre, jour de l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et de l'hommage à tous les morts pour la France, les cérémonies se sont déroulées sur l'ensemble du territoire français.

La tradition veut que M. le Maire Pierre BOUEDO lise devant le monument aux morts, le message de la ministre déléguée, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants Mme Geneviève DARRIEUSSECQ.

Vous trouverez des extraits de ce message :

« A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier des clairons à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village. Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de

part en part.

(...) Le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant

(...) Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure. Ils nous rappellent la fraternité d'armes.

La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la liberté. La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021.

(...) La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. »

Après la commémoration, un verre de l'amitié a été offert par la municipalité.

REPAS DU CCAS DE BULÉON :

60 convives se sont réunis ce samedi 13 novembre au restaurant « Entre Terre et Mer » à l'initiative du CCAS.

Un repas toujours partagé avec plaisir dans une ambiance chaleureuse où quelques-uns ont pu pousser la chansonnette.

C'est une occasion pour le Maire de rappeler que : « la municipalité reste attentive à la qualité de vie de tous les seniors de la commune. »

Parmi les invités, trois nonagénaires ont été mises à l'honneur : Henriette Allain 90 ans, Geneviève Clen 92 ans et Victoire Roselier 95 ans.

Cette année, ce moment de détente s'est voulu intergénérationnel puisque le service a été assuré par le Conseil Municipal des Jeunes. Un grand merci à eux.





NOTRE ÉGLISE PAROISSIALE

Lors de notre rencontre le 06 Juin 2021 avec le Père Johannès, rendez-vous fut pris le 15 Juin, par une matinée ensoleillée. L'équipe de bénévoles motivés a relevé les manches pour nettoyer le grenier au-dessus de la sacristie. Elle ne s'est pas arrêtée là !

L'intérieur de l'église a également été rafraîchi : aspirateur passé, huile de lin appliquée sur l'ensemble des boiseries de la Nef, du Chœur, du Confessionnal (qui a aussi retrouvé ses rideaux qui attendaient d'être mis en place), de l'escalier qui donne accès à la tribune, et sur le bas des bancs. Nous avons aussi mis de la cire d'abeille sur l'assise des bancs.

Beaucoup d'huile de coude mais quelle satisfaction !

Au sein de l'équipe paroissiale, les bénévoles s'impliquent dans leur rôle.

Commençons par Marie-Claude et Claude qui s'occupent depuis des années d'ouvrir et fermer la porte d'entrée. Claude s'occupe aussi du chauffage.

Maurice, trésorier depuis ... il ne compte plus les années !

Hélène, animatrice, qui aime-

rait bien trouver de l'aide.

Annick, Isabelle, Marie-Thérèse, nos organistes

Valérie, notre fleuriste

Martine et Marie-Do, l'équipe ménage

Un très grand merci aussi à Liliane qui, de ses mains habiles, a redonné de l'éclat aux personnages de la crèche et qui avait déjà rénové la Vierge et les Saints à la Chapelle Sainte Anne.

Luc, notre bricoleur, qui nous a construit une belle crèche en bois

Guy et Claude, qui ont aménagé la nouvelle armoire de la Sacristie

Et une autre idée de Liliane et Annick : donner un coup de neuf aux personnages de l'autel mais là, il faudra l'accord du Père Johannès.

Continuons à entretenir notre patrimoine religieux.

Tout seul, on va plus vite mais ensemble on va plus loin.

Aussi la porte est ouverte à toutes les personnes afin d'étoffer l'équipe. Tout cela dans la simplicité, l'échange et la bonne humeur !

A bientôt !

Nous vous souhaitons joie, bonheur, santé pour 2022

RPI DES ÉCOLES ST JOSEPH DE BULÉON ET NOTRE DAME DE LANTILLAC, 2021

L'année 2021 a été ponctuée par de nombreuses activités dans nos deux écoles. Les élèves ont travaillé sur le corps humain. Pour cette nouvelle rentrée 2021-2022, 71 élèves sont inscrits. Nous explorerons la biodiversité : le respect de l'environnement, la forêt, le jardin, la plantation d'une haie pédagogique...

Votre enfant est né en 2020, inscrivez-le pour la rentrée 2022/23 en contactant Tiphaine Granvalet au 02-97-75-44-86 pour une visite de l'établissement. Un journal d'école est publié à chaque période et une page Facebook vous permet également de suivre l'actualité de l'école.



L'équipe pédagogique est composée de : Tiphaine Granvalet, Amélie Loric (décharge de direction le mardi) et Marie-Thérèse Jehanneuf en PS-MS à Buléon, Audrey Le Bloch en CM1-CM2 à Buléon, Catherine Bruneau en GS-CP à Lantillac, Nolwenn Breton et Amélie Loric en CE1-CE2 à Lantillac, Thérèse Guillemot ASH à Lantillac et Audrey Urvoy enseignante du poste d'adaptation. Tiphaine Granvalet succède à Isabelle Gagnic en tant que nouveau chef d'établissement.

> Piscine et intervention sportive pour Lantillac



Chaque classe s'est rendue à la piscine de Régigny. Les séances sont renouvelées en 2021-2022 de la PS au CM2. Les élèves de Lantillac ont été initiés au rugby avec Charlene du Rugby Club de Ploërmel et à des jeux en lien avec les jeux olympiques.

> Activités artistiques et littéraires

Dans le cadre des animations proposées par Ploërmel et Centre Morbihan Communautés, les élèves ont assisté à des spectacles et ont profité d'interventions en classe :

- Les PS-MS ont réalisé des kakémonos, les CM ont mis en forme des histoires avec une plasticienne.





- Des livres ont été réalisés par les GS-CP et CE1-CE2 avec une auteure-illustratrice
- Les GS-CP ont préparé une exposition idéale à la manière d'Hervé Tullet

> Sortie à Poul Fetan et Sortie Vélo

En juin, les élèves de la PS au CE2 se sont rendus au village de Poul Fetan. Au programme : lavoire, fabriquer du beurre et de la bouillie, teinture végétale, filer la laine, tresser une corde, visite du village. Les élèves de CM ont été plus sportifs avec une balade à vélo de Lantillac à Josselin en passant par le halage et quelques



côtes... Une journée très appréciée : fonctionnement d'une écluse, visite de la basilique et ascension du clocher, bois d'amour.

Les associations de l'école

AEP : ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE

L' AEP de l'Ecole St Joseph de Buléon est l' association propriétaire des bâtiments de l'école .

L'AEP loue les bâtiments à l'OGEC et agit comme tout propriétaire, elle paie les impôts fonciers et fait les travaux qui sont à sa charge . Association Loi 1901 à but non lucratif, l'ensemble des loyers perçus servent à l'entretien et aux travaux de l'école et au remboursement du prêt en cours (échéance 2030) .L' association AEP travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'école et avec l'OGEC , en étant à l'écoute des demandes .

Pour cette année 2021 , nous n'avons pas engagé de travaux .

Le Bureau de l'AEP vous invite à venir rejoindre notre équipe que vous soyez parents d'élèves ou non .

L' Assemblée Générale se tiendra prochainement , et à l' écriture de ses lignes , le bureau se compose de :

Président : Gildas Fauchoux

Trésorière : Claire Molly-Massard

Membres : Hélène Dréano , Isabelle Lantrin et Claudine Picaud

L'AEP vous souhaite une bonne et heureuse année 2022

LES ASSOCIATIONS DE L'ÉCOLE

> L'APEL (association des parents d'élèves) du RPI

La composition de l'APEL est modifiée depuis septembre 2021 : Gaël Dréano (président), Stéphanie Guillemot (secrétaire), Justine Jan (trésorière), Elodie Gicquel et Romain Picaud (membres). En 2020-2021, l'APEL a organisé plusieurs ventes : chocolats, pizzas, repas à emporter et une tombola. Avec la participation des municipalités, un livre et un chocolat a été offert aux enfants lors de la traditionnelle visite du Père-Noël. Un pot de fin d'année a été organisé à Lantillac pour clôturer cette année sans rassemblements de par la situation sani-

taire. L'APEL poursuit ses actions au profit des élèves de l'école et organise son 1er marché de Noël à Buléon le 17 décembre 2021 avec l'aide des OGEC.



> L'OGEC de Buléon (organisme de gestion)

Le bureau d'administration de l'OGEC est inchangé : Pascal Le Guennec et Aurélie Lorand (coprésidents), Laurence Dréano (secrétaire), Annaïg Le Breton (trésorière), Emilie Dréano (trésorière adjointe). Membres : Maxime Gicquel, Jérôme Brard, Benoît Ribouchon. Des travaux d'entretien sont régulièrement réalisés en cours et en fin d'année.

> Appel aux volontaires bénévoles pour une aide aux devoirs auprès des enfants de la garderie

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Il est bien sûr d'abord développé dans la classe, mais des leçons et des exercices sont régulièrement donnés en-dehors de la classe afin de prolonger ce travail fait en classe.

Force est de constater cependant que ce temps de travail pèse souvent sur la vie de famille, en particulier lorsque le retour à la maison se fait tard le soir à un moment où toute la famille est fatiguée.

C'est pourquoi nous souhaiterions proposer un accompagnement aux enfants de la garderie qui le souhaitent.

Nous lançons donc un appel à toute personne volontaire qui souhaiterait offrir un peu de son temps.

Vous êtes retraités, étudiants ..., vous avez du temps et l'envie de participer à ce projet, n'hésitez pas à contacter :

- Nadine Guérec au 06 64 79 94 47
- Virginie Le Labourier 06 18 91 40 54

Échos des associations

LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINTE ANNE

Les Amis de la chapelle Sainte Anne

Pour cette année 2021, le pardon de Saint Cornely a organisé un repas à emporter. Il s'agissait d'une potée, 120 repas ont ainsi été distribués.

L'association a été satisfaite du résultat malgré la crise sanitaire

Président Honoraire : Henri LE BRETON

Présidente : Brigitte LECUYER

Vice-Président : Liliane LAURENT

Secrétaire : Jean-Pierre LECUYER

Trésorière : Maryse KERSUZAN

Membres : Anne-Marie LE BRETON, Maurice SAMSON, Didier LE NIVET, Hervé LE GAL, Joseph LE GALLO, Martine CHARLO, Lucienne BOUEDO, Bernard LEDUC



ACCA

L'assemblée générale de l'ACCA s'est déroulée le samedi 26 juin 2021. Le repas annuel a eu lieu le samedi 27 mars 2021.

L'ACCA remercie les propriétaires et locataires de terrains, ainsi que Monsieur le Maire et les conseillers municipaux.

En 2021 il a été capturé 32 pies, 41 corbeaux et 72 ragondins.

L'ACCA vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

> Bureau :

Président : Jean-François LANTRIN

Vice-Président : Pascal LE BRETON

Secrétaire : René PISIGO

Trésorier : Marcel DANET

Membres : Gwendal LANTRIN, Yannick LE BRETON, Didier LE NIVET, Jean-Claude ROZELIER

Gardes-chasse particuliers : Théophile LE BRETON, Hubert LE BRETON

Piégeurs : Jean-François LANTRIN, Théophile LE BRETON, René PISIGO, Jean-Marc LE GUENNEC, Hervé LE FRANC.

> Dates à retenir pour 2022 :

Dimanche 6 mars : ouverture de la pêche à la ville Hello

Samedi 12 mars : repas des chasseurs à la salle polyvalente

Dimanche 24 avril : concours de pêche

Dimanche 26 juin : assemblée générale

Échos des associations

ABL

> Membres du bureau :

Président : Maxime GICQUEL

Trésorier : Gaël DREANO

Secrétaire : Jonathan AUBRY

Membres :

Mickaël GUILLEMOT

François LE MAY

Sébastien LEGO

Jérémy LORAND

Rachel JICQUEL

Christelle HAMON

Myriam ALLAIN

Jessica GAHINET

> Le mot du Président :

L'Avenir Buléon Lantillac en cette saison 2021 2022 est très heureux de pouvoir reprendre un rythme normal.

La possibilité d'être ensemble aux entraînements et aux matchs, de reprendre simplement une activité sportive normale, après les deux saisons tronquées, procure beaucoup d'envies et de motivations pour les joueurs, l'entraîneur, le bureau du club mais également chez nos supporters qui se déplacent déjà très nombreux pour nous suivre.

Le poste d'entraîneur est toujours confié à Monsieur Boisselier Arnaud, son implication et sa motivation sont un moteur pour l'ABL.

L'objectif du club était de régénérer l'effectif pour le début de saison, c'est chose faite.

L'effectif s'est fortement rajeuni et a augmenté. Une grande satisfaction pour le club de voir arriver cet été de nouveaux joueurs. Nous voulions améliorer l'effectif en recrutant des jeunes joueurs originaires de la commune et qui avaient très envie de venir jouer pour les couleurs de l'ABL et de prendre du plaisir à jouer entre copains.

Pour les joueurs qui ont pris la décision de raccrocher les crampons ou de partir pour d'autres objectifs, l'ABL tient vraiment à les remercier pour toutes les saisons passées ensemble, bonne continuation à eux.

L'avenir Buléon Lantillac compte en cette saison 2021 2022, 45 licenciés entre joueurs et dirigeants.

La ligne directrice du club est de conserver un bon état d'esprit aussi bien sur le terrain qu'en

dehors. Les objectifs sportifs sont tout d'abord de prendre match après match et de tirer des conclusions à la mi saison. Ce début de saison démarre très fort au bout de six journées de championnat, nous sommes toujours invaincus avec quatre victoires et deux matchs nuls.

La motivation est remarquée par tous. Continuons ainsi ! Pour la perspective d'une excellente saison.

Je compte sur les plus anciens du club pour maintenir le groupe Focus jusqu'à la fin de saison. Le mélange de générations est très important pour atteindre les objectifs.

Pour l'équipe réserve, les objectifs sont de jouer tous les matchs pour gagner dans la bonne ambiance, dans la bonne humeur et se faire plaisir. Nous sommes déjà très contents du début de saison, les joueurs répondent présents. L'effectif est là, les résultats vont suivre.

Le club souhaite un prompt rétablissement à Fabien Guillory qui vient de se blesser gravement et à Julien Le Labourier blessé en ce début de saison. Bon courage à eux.

Nous souhaitons une excellente saison à notre arbitre Romain Betrom. Je tiens pour ma part à remercier tous les bénévoles du club, les membres du bureau et les joueurs qui nous aident lors des organisations de manifestations. Votre présence chaque dimanche sur ou en dehors du terrain permet au club de continuer à vivre. Merci à tous.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous accompagnent durant les matchs à domicile ou à l'extérieur, votre présence et votre motivation sont une force pour notre club. Nous remercions aussi les municipalités de leur soutien, merci pour les infrastructures et merci de nous suivre dans nos projets.

L'Avenir Buléon Lantillac vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

> Dates prévisionnelles des manifestations :

Mars : Concours de Belote

Mai : concours de palets

6 Juin : Tournoi Séniors

18 Juin : Challenge Henri LE BRETON

6-7 Août : Inter quartiers

10 Novembre : Moules Frites

COMITÉ DES FÊTES

Cette année fut l'aboutissement de beaucoup d'efforts pour remettre en route le comité des fêtes.

Cet été, nous avons pu finaliser toutes les procédures administratives et enfin nous consacrer aux futures manifestations.

La toute première s'est déroulée le 31 octobre avec notre concours de citrouilles sculptées et décorées et notre concours de déguisements. Ce fût pour nous, un grand succès. Les enfants du conseil des jeunes de la commune, les encadrants et des bénévoles nous ont aidés à décorer le bourg avec des décorations qu'ils ont bricolées.

Une quarantaine de personnes et enfants ont participé aux différents concours et les gagnants ont été recouverts de cadeaux offerts par nos partenaires locaux (Domaine de la Ferrière, Goûters Magiques, Le Parc de Branféré, Cinéac de Ploërmel, la piscine de Locminé, le parc p'tit délire, le parc de la balade du père Nicolas, l'Insectarium de Lizio, le parc accrobranche du Roc Saint André, Groupama).

Pour l'année à venir, un repas à emporter sera organisé afin de préparer le bal populaire que nous souhaitons mettre en place pour début juillet (samedi 2 à confirmer), et enfin nous renouvelerons la fête d'Halloween avec le concours de citrouilles sculptées et décorées.



LE CLUB DE L'AMITIE

Le Club de l'Amitié souhaite une bonne et heureuse année 2022 aux habitants de Buléon. Nous serons heureux de vous accueillir à nos animations le 2ème Mercredi de chaque mois. Si vous voulez participer, n'hésitez pas à nous contacter au 02 97 75 47 10.



ASSOCIATION DANS TOUS LES SENS

Comme ce fut le lot de toutes les associations, notre activité fut perturbée en 2020 par la pandémie. Nous avons alors joué d'ingéniosité pour pouvoir mettre en place les procédures et autres gestes barrière afin d'assurer, à chaque fois que cela était possible, les cours de musique pour nos élèves.

Nos professeurs de piano, batterie, bombarde, guitare, basse violon, clarinette, saxophone, accordéon diatonique ont pu faire progresser leurs anciens élèves et mettre le pied à l'étrier à de nouveaux. Les cours en individuel d'une demi-heure ainsi que l'éveil musical pour les plus jeunes sont dispensés à Saint Jean Brévelay et Plumelec. Nous remercions ces municipalités pour leur aide toujours précieuse.

Nous sollicitons aussi parfois les autres communes du secteur de Saint Jean pour diverses animations (spectacles, concert des élèves ...), composantes importantes de l'ADN de DTLS malheureusement les conditions actuelles compliquent ce genre de rendez-vous festif. Nous n'hésiterons pas à revenir « envahir de musique » vos salles polyvalentes ou votre « grand place » dès que possible.

Notre collaboration avec le comité des fêtes de Billio a été encore cette année amputée de la fête de la musique fin juin et le traditionnel 15 août n'a pas réuni ses amateurs de fest noz habituels.

> Perspectives 2022 :

Notre groupe vocal peut désormais se réunir, et ce depuis début septembre. Un ensemble qui

se veut plus autonome et 100 % collaboratif. Il est bien sûr ouvert à de nouveaux « talents ».

L'objectif de créer un deuxième groupe de pratique collective reste intact. Il sera atteint prochainement. Merci aux élèves motivés pour ça et à leur prof encadrant.

Nous accueillons depuis septembre deux nouveaux professeurs en guitare et batterie.

Nous sommes toujours activement à la recherche de professeurs de saxo/clarinette et violon. Les élèves sont là, et plus motivés que jamais!

Finissons ce bilan 2021 par une note positive, avec depuis fin octobre la reprise de notre activité LOTO. Solange, Geneviève et leur grande équipe ont investi à nouveau les salles polyvalentes alentours pour annoncer quine, double quine et carton plein! Elles assureront un loto pour DTLS le 11 décembre 2021 à Saint Jean Brévelay. Merci à elles toutes.

Nous espérons que 2022 pourra être festive ... comme avant !

En tout cas, nous vous souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année.

Bureau : Président : Emmanuel SEVENO

Vice-Président : Quentin LE BAIL

Secrétaire : Carole LE BAIL

Trésorière : Laure MARTIN

Trésorière-adjointe : Aurélie EMERAUD

Téléphone : 06 63 25 43 78.

Email : assodtts@laposte.net.

Site internet : <https://www.asso-dtts.fr>



Associations cantonales

LA CLAIE SANS FRONTIÈRES

L'association « La Claie Sans Frontières » a été créée en 1989 dans le but de favoriser les échanges entre les habitants du pays de la Claie et des habitants de pays étrangers.

En 1997 une charte de jumelage est signée entre la ville de Botley en Grande-Bretagne et les communes du pays de St-Jean et la commune de Plaudren.

Chaque année des échanges sont organisés : une année nous nous déplaçons à Botley et sommes accueillis dans des familles, en général le week end de l'Ascension. L'année suivante nous recevons à notre tour pour un week end nos amis anglais.

La cotisation familiale est de 15 €.



Si vous êtes intéressés par ces échanges vous pouvez vous adresser auprès du secrétaire.

Président : Luc Laudrin Plaudren

Secrétaire : Michel Trébossen StJean Brévelay

Mail : trebosse@club-internet.fr

Tél : 02.97.44.43.98 ou 06.13.25.64.54

AMPER

L'association AMPER recrute des Aides à domicile sur votre commune, une vingtaine de postes sont à pourvoir sur le Morbihan !

> Une solide expérience

Créée à l'initiative de la MSA, l'association AMPER propose des services d'aide et de maintien à domicile. « Nous aidons les personnes âgées ou handicapées à continuer à vivre chez elles dans de bonnes conditions » précise Alan GUILLO, responsable de service à AMPER. « La demande est actuellement forte, et, comme dans beaucoup de secteurs d'activités, le recrutement demeure difficile. Chez AMPER, présente sur une grande partie du département du Morbihan (siège à Vannes plus 4 agences), ce sont 330 aides à domicile qui s'occupent quotidiennement de 2 300 bénéficiaires. Aujourd'hui, c'est plus d'une vingtaine de postes qui sont à pourvoir dans l'aide à domicile sur le Morbihan. » poursuit-il.



Vous souhaitez rejoindre AMPER, ou en savoir plus sur les métiers de l'aide à domicile ?

Envoyez votre candidature

à rh@amper-asso.fr

ou contactez

le service Ressources Humaines AMPER

au 02 97 46 56 11.

Associations cantonales



DON DU SANG

Pour la première fois en 2021 depuis bien longtemps, nous sommes désolés de n'avoir pas atteint les objectifs fixés par l'EFS (Etablissement Français du Sang). En effet, avant chaque collecte, l'EFS nous précise un nombre espéré de donneurs, en fonction des besoins ponctuels, et notre mission à nous, les bénévoles, est d'atteindre ce nombre ou de s'en approcher ! Nous l'avons souvent fait et même dépassé les années précédentes... En 2021 à ce jour, avant la dernière collecte de St Jean Brévelay le mercredi 22 décembre, le total espéré était de 370 et nous avons accueilli 310 donneurs. Le 22 décembre, le nombre attendu est de 95 donneurs...ce qui porte le total de l'année à 465 attendus. Nous aurons donc un déficit d'environ 70 donneurs ! A qui la faute ? Sans doute à ce satané Covid, mais pas que...Celle aussi de toutes celles et tous ceux qui sont en capacité



physique de donner leur sang et qui ne le font pas, par négligence, par égoïsme ou par inconscience que ce simple geste gratuit et tellement à la portée de tous peut contribuer chaque jour à sauver des vies et un jour peut-être la leur ou celle d'un membre de leur famille ! Il n'est jamais trop tard pour faire la démarche.

> Dates des collectes 2022 (sous réserve de modifications.)

- Vendredi 25/02 à Plumelec
- Lundi 16/05 à St Jean
- Lundi 18/07 à Plumelec ;
- Mardi 02/08 à Bignan
- Jeudi 29/09 et Mercredi 21/12 à St Jean Brévelay.

Pour tout renseignement : jeanrubeaux@yahoo.fr

Le président : Jean-Jo RUBEAUX.

ADMR DE PLUMELEC : UN SERVICE DE PROXIMITE

L'association locale ADMR de PLUMELEC, créée en 1992, est gérée par un groupe de 12 bénévoles, à l'écoute de la population pour identifier ses besoins, 1 infirmière coordinatrice et 1 assistante technique et administrative en charge notamment de la gestion du planning. L'association est accompagnée par les services supports de la fédération basée à Vannes.

L'action de l'association contribue :

- au bien-être à domicile pour tous,
- au développement ou au maintien de l'autonomie des personnes aidées,
- à la création d'emplois de proximité,
- à l'animation locale.

L'ADMR de PLUMELEC intervient sur les communes suivantes : PLUMELEC, BILLIO, BIGNAN, BULEON, GUEHENNO, PLAUDREN (sauf le SSIAD), SAINT-ALLOUESTRE et SAINT-JEAN-BREVELAY.

> Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Nous offrons des services à domicile à des publics différents : personnes âgées, personnes malades et personnes en situation de handicap. Les intervenant(e)s, au nombre de 20, vous secondent dans les actes essentiels de la vie quotidienne : entretien du logement, entretien du linge, aide aux courses, aide à la toilette, aide aux transferts, accompagnement. Pour les personnes âgées, des prises en charge sont possibles par les caisses de retraite, les mutuelles et aussi par le conseil départemental avec l'aide personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide sociale.

Pour les personnes en situation de handicap, des aides sont aussi envisageables, notamment avec la prestation compensatrice du handicap (PCH).

Les services du SAAD permettent de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt égal à 50 % des sommes engagées.



pour tous, toute la vie, partout

> Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Ce service intervient, sur prescription médicale, auprès de personnes malades et/ou dépendantes de 60 ans et plus. Il vise au maintien à domicile des personnes, tant que leur situation médicale, sociale et environnementale le permet.

Il garantit la qualité et la continuité des soins ainsi que le secret professionnel.

Les frais afférents aux soins sont intégralement supportés par les caisses d'assurance maladie.

L'infirmière coordinatrice se déplace au domicile pour évaluer les besoins et se met en lien avec les différents corps de métier intervenants auprès du patient (infirmiers libéraux, pédicures, aides à domicile). Ainsi, elle organise les interventions des 8 aides-soignants salariés du service.

Le SSIAD de PLUMELEC, conjointement avec les SSIAD de LOCMINE, CLEGUEREC et PONTIVY, dispose d'une Equipe Mobile Mémoire (EMM) et propose une prestation qui s'adresse à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées à un stade peu évolué : des assistantes en soins de gérontologie (aides-soignantes ayant suivi une formation spécifique) proposent, à domicile, des séances de réhabilitation, organisées par une ergothérapeute.

Ces séances ont pour but de maintenir les apprentissages de la personne, d'apporter un soutien aux familles et de trouver des relais à l'issue de la prise en charge.

Pour en bénéficier, les personnes doivent fournir une prescription médicale.

Depuis juin 2018, le service est entré en expérimentation d'une psychologue en SSIAD : elle intervient auprès des patients, de leurs aidants et des aides-soignants.

Le bureau a été élu lors du conseil d'administration en 2020 et sa constitution est la suivante :

- Martine FERRAND, Présidente,
- Annie OLLIVIER, Vice-Présidente,
- Marie-Thérèse LE MAITRE, Trésorière,
- Gisèle LE BIHAN, Trésorière Adjointe,
- Marie-Thérèse BOULVAIS, Secrétaire.

> Le Portage de Repas ADMR

L'ADMR de REGUINY propose désormais la livraison de repas à domicile sur la commune de BULEON.

L'ADMR vous propose des repas équilibrés, des menus variés, des repas assurés 7/7 jours et livrés par un véhicule frigorifique.

Pour tout renseignement : 02 97 22 49 89 - reguinyetregion@admr56.com

> La Téléassistance

La téléassistance, la solution en cas de chute, malaise, angoisse, solitude, handicap...

L'ADMR propose la téléassistance FILIEN ADMR pour apporter sécurité et confort 24/24 h à ses bénéficiaires. Pour garantir une intervention dans les meilleurs délais, FILIEN ADMR dispose d'un réseau de 1 300 installateurs, salariés et bénévoles, partout en France. Le + FILIEN ADMR est la dimension humaine. Les opératrices, formées à l'écoute du public fragile, rassurent et offrent une présence 24/24 h en toute confidentialité.

Devis gratuit sur simple demande.

> Rétrospectives 2021

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 14 juin 2021.

Différents moments de convivialité tout au long de l'année avec notamment un pique-nique organisé à l'initiative de salariés.

12 véhicules de service ont été déployés pour le service d'aide à domicile.

Participation de 5 aides à domicile au Trophées ADMR 56.

Un goûter de fin d'année est organisé pour l'ensemble des salariés à l'initiative de l'association.

La traditionnelle distribution de chocolats et de calendriers à l'ensemble des bénéficiaires a eu lieu à la fin de l'année.

> Projets 2022

- Embaucher pour continuer à répondre à la demande de maintien à domicile des personnes âgées, malades ou en situation de handicap de notre territoire.
- Continuer à former nos salariés et des stagiaires.
- Poursuite des moments de convivialité.
- Assemblée Générale en juin 2022.

> NOUS SITUER - NOUS JOINDRE

1 rue du Capitaine Marianne - 56420 PLUMELEC

(au sous-sol de la résidence autonomie « La Peupleraie »)

Pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) :

06 88 87 52 24 - plumelec@admr56.com

Pour le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et l'Equipe Mobile Mémoire (EMM) :

02 97 42 30 05 - ssiadplumelec@admr56.com

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 (16 h 30 le vendredi).

Site internet : www.admr56.com

Associations cantonales

CERCLE CELTIQUE TAL-OUZ-TAL :

Les répétitions ont lieu le vendredi à 20h, en fonction du calendrier elles sont soit à St Jean Brévelay, Plumelec ou Cruguel.

Membres du Bureau :

Présidente : Florence LUCAS - Noyal-Pontivy

Vice-présidente : Marie COURTEILLE - Saint-Avé

Trésorière : Stéphanie GLEDEL - Saint-Jean Brévelay

TA : Bertrand LE CUNFF - Colpo

Secrétaire : Annie COTO - Lanouée

SA : Laetitia LE PAGE - Bignan

Membres du CA : Damien GUEHO (Trédion), Adeline DREANO (Saint-Guyomard), Mikaël GLEDEL (St-Jean Brévelay), Jean-luc et Sylvie ARS (Trédion), Corinne MOUTON (Ploërmel), Frédérick JEGAT (Réguiny)

Le Cercle Celtique Tal-ouz-tal recherche en urgence des couturières bénévoles pour réparations et entretien de ses costumes.



Contacter Florence Lucas au 06 67 17 94 92
ou Marie Courteille au 06 42 38 12 94
ou par mail : cc.talouztal@gmail.com

DANSE BRETONNE : STOP aux préjugés !!!

† LA DANSE BRETONNE, C'EST RINGARD !	VRAI FAUX
† ON SE TIENT TOUJOURS PAR LES PETITS DOIGTS ET ON TOURNE TOUJOURS EN ROND !	VRAI FAUX
† C'EST POUR LES VIEUX !	VRAI FAUX
† UN CERCLE CELTIQUE C'EST QUE DES PROS...	VRAI FAUX
† ILS NE PRENNENT PAS LES DÉBUTANTS !	VRAI FAUX
† UN CERCLE CELTIQUE C'EST OUVERT A TOUS	VRAI FAUX
† UN CERCLE CELTIQUE C'EST INTERGENERATIONNEL	VRAI FAUX
† C'EST UN GROUPE OÙ L'ON APPREND EN S'AMUSANT	VRAI FAUX
† C'EST UN GROUPE OÙ L'ON S'AMUSE EN APPRENANT	VRAI FAUX
† CA RESTE UN LOISIR AVANT TOUT !	VRAI FAUX

POUR EN PARLER
IL FAUT ESSAYER !!

ALORS, REJOIGNEZ-NOUS ! OSEZ !!
FRANCHISSEZ LE PAS !
VENEZ DANSER OU APPRENDRE A DANSER,
QUELQUE SOIT VOTRE AGE, VOTRE NIVEAU ...

TAL-OUZ-TAL EST LÀ POUR VOUS !

Contact : 06 67 17 94 92 ou cc.talouztal@gmail.com



Centre Morbihan Communauté

NOUVELLE COMMUNAUTÉ

> I- Scission Centre Morbihan Communauté

A- Deux périmètres distincts

Les territoires Centre et Est réunis

Comme vous le savez, l'ensemble des communes de Centre Morbihan Communauté s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur le partage de la Communauté en deux structures distinctes.

Depuis le 1er janvier 2022, Centre Morbihan Communauté est donc composée des communes du territoire Centre et Est réunis : Bignan, Locminé, Moustoir-Ac, Plumelin, Evellys, Billio, Buléon, Guéhenno, Moréac, Plumelec, Saint Allouestre, Saint Jean Brévelay, soit environ 27 596 habitants.

B- Rien ne change en matière de service à la population

Concernant notre nouveau périmètre, les services apportés précédemment par Centre Morbihan Communauté aux habitants du territoire ne changent pas. Vous disposerez de la même offre de service en matière de tourisme, de culture, de sport, d'enfance, d'habitat, de développement économique ou encore d'environnement.

Votre communauté de communes est et sera toujours positionnée, avec en ligne de mire, le service à la population. Même si cela n'est pas toujours simple, notre principal objectif est le développement de notre territoire et l'amélioration constante des services accessibles à la population.

Agents et élus travaillent en ce sens.

A savoir : votre communauté de communes, ne change pas de nom. Le nom de « Centre Morbihan Communauté » nous identifie et nous représente parfaitement.

C'est dans cet esprit d'une identité forte et ancrée sur notre territoire que nous avons fait le choix d'une nouvelle identité effective dès janvier 2022.

Pour suivre toute l'actualité de Centre Morbihan Communauté :

Facebook : <https://www.facebook.com/centremorbihancommunaute>

Twitter : <https://twitter.com/CentreMorbihan>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cc-centre-morbihan-communaute>

Site web de CMC : www.centremorbihancommunaute.bzh

> II - Projet de territoire : se projeter vers l'avenir

Mise en place d'une réflexion collective

A-Un fil rouge

A partir de janvier 2022, les élus de Centre Morbihan Communauté remettent à l'ordre du jour le projet de territoire. Lancé en juillet 2020, puis interrompu par la crise sanitaire et l'actualité politique de la collectivité, l'objectif est de construire ensemble, un projet solide et stable pour dessiner notre territoire de demain. Il s'agit en quelques sortes du fil rouge des mandats à venir.

Un projet de cette envergure se pense sur plusieurs années et concerne de nombreux thèmes : environnement, développement économique, emploi, culture, tourisme, insertion, habitat, ...

B-A quoi cela sert ?

Par une concertation large, le projet de territoire est un outil qui permet :

- d'orienter les actions du mandat/des mandats de définir les ambitions communautaires de penser l'organisation des missions et compétences entre la communauté de communes et les communes
- de traduire la vision politique dans les budgets

Elaborer un projet de territoire, c'est définir des perspectives à moyen et long terme. C'est aussi déterminer les actions et les ressources permettant de les atteindre.

En bref, le projet de territoire est un document par lequel une collectivité définit sa vision de l'avenir de son territoire et son développement.

C-Un travail de concertation

Il s'agit d'un projet qui sera co-construit en concertation avec les conseillers communautaires, les élus municipaux, les agents de nos collectivités, les représentants du monde associatif et du monde économique de notre territoire. Ce travail de réflexion concernera aussi les habitants du territoire de Centre Morbihan Communauté, il prendra des formes diverses pour encourager la participation citoyenne : réunions publiques, sondages, interviews, témoignages... car il s'agit aussi de prendre en compte les besoins et les attentes de la population en matière de services et d'équipements par exemple.

Nous sommes tous concernés. Il s'agit de travailler ensemble pour identifier des axes de développement pour notre territoire.

D-Concrètement de quoi se compose un projet de territoire ?

Dans sa forme la plus classique ce document se compose :

- d'un diagnostic ;
- des enjeux du territoire ;
- d'une stratégie ;
- d'un programme d'action.

Vous l'aurez compris, les élus de Centre Morbihan Communauté ont à cœur de mener à bien ce projet de territoire.

Plus la mobilisation sera large et forte, plus le projet sera solide.

E-Temps forts à venir :

- **17 janvier 2022** - Réunion de réflexion avec des agents des communes et de la communauté de communes (une vingtaine d'agents volontaires).
- **29 janvier 2022** - Forum à destination de tous les élus municipaux du territoire. Cette réunion aura pour objectif de rendre compte du travail de la commission Projet de Territoire et du travail des agents.
- **Février 2022** - Une enquête citoyenne sera diffusée à l'ensemble de la population. Nous comptons sur vous. Votre participation est primordiale pour mener à bien cette réflexion autour du projet de territoire.

> III - Concours Hub Enerco – Incubateur d'entreprises

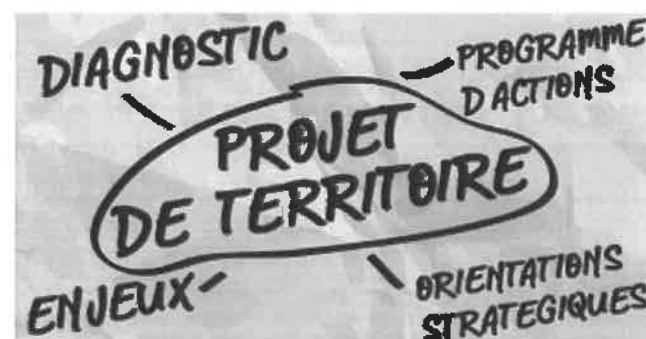
Nouveau concours du Hub Enerco, vous voulez créer votre entreprise éco-engagée ?

Le Hub Enerco propose un accompagnement à la création d'entreprise éco-engagée, en lien avec les problématiques du développement durable, environnementales et/ou d'économie circulaire. Pour recruter les porteurs de projets, le Hub Enerco organise un concours de décembre à janvier. Les lauréats auront accès à un espace de co-working, un accompagnement avec divers partenaires et un accès à des réseaux d'entreprises.

Le dépôt des candidatures débute mi-décembre jusque fin janvier, 10 projets seront sélectionnés : 5 porteurs de projets et 5 jeunes entreprises ou association en structuration. Le comité de sélection aura lieu début février pour un démarrage de l'incubateur fin février pour une durée de 6 mois.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter :

Contact : Service développement économique - economie@cmc.bzh – Tél. : 06.02.08.47.15



CENTRE MORBIHAN TOURISME : ATELIER KOKEDAMA

Le Jeudi 15 juillet s'est déroulé un atelier KOKEDAMA à la Chapelle Ste Anne avec Aurélie Déthy des «Ateliers Sauvages» ... Un joli moment de création tout en légèreté !

Nous avons réalisé un KOKE-DAMA (origine japonaise très à la mode) dont voici « la recette » :

Avec de l'argile et de l'eau, fabriquer un petit pot. A l'intérieur, mettre le terreau, de la sphaigne et y déposer la

plante : fougère, lierre, cactus...

Plaquer la mousse sur le pot. Pour la fixer, utiliser du fil de couture et faire 3 à 4 tours.

Enfin, avec une corde fine, refaire la même chose mais en laissant une suspension qui peut être embellie par des perles, rubans ...

Le Kokédama peut être mis à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de la maison mais sans soleil direct.

Pour l'arroser ? Fiez-vous à la mousse, c'est le meilleur indicateur !

Bonne plantation !



Infos pratiques

PLUVIOMETRIE 2021

A Buléon, les précipitations en 2021 ont été moins importantes qu'en 2020. La pluviométrie 2021 est quasi-égale à la moyenne annuelle relevée sur les 10 dernières années (= 872,28 mm par an). Les mois qui ont connu le moins de pluie cette année sont les mois de mars et

d'avril. Le mois d'octobre a, quant à lui, été de loin le plus pluvieux. Le Morbihan, en 2020 a été classé le 19^e département le plus pluvieux de France avec des précipitations moyennes de 885 mm. En comparaison, le Finistère termine 2^e (1 270 mm), les Côtes d'Armor 9^e (967 mm) et l'Ille et Vilaine, 42^e (771 mm).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
JANVIER	48	103	227	114	173	36	70	43	126	100
FEVRIER	16	51	221	63	112	64	53	42	120,5	52
MARS	23	91	62	20	107	39	116,5	48,5	71	28
AVRIL	135	82	61	80	28	26	36	66,5	117	35
MAI	49	53	55	59	53	90	78	50,5	18	70,5
JUIN	90	46	37	14	61	20	79	118	134,5	100,5
JUILLET	27	55	61	44	5	61	50	11,5	8	126
AOUT	42	12	95	103	19	53	18	42	88,5	38
SEPTEMBRE	65	24	6	63	33	56	6,5	60,5	57	50
OCTOBRE	152	133	104	25	30	28	73,5	175,5	174,5	180
NOVEMBRE	82	97	149	92	68	31	93	205	55,5	35,8
DECEMBRE	169	158	68	88	51	104	92	136	72	38
TOTAL	698	905	1146	765	740	608	765,5	999	1042,5	853,8

LES IMPOTS

DEPUIS le 01/01/2021, la TRESORERIE de LOCMINE n'assure plus de mission fiscale (recouvrement des impôts des particuliers).

Cette activité est transférée au service des impôts des particuliers de PONTIVY (SIP) :

> Centre des Finances Publiques

36 RUE ALBERT DE MUN - 56000 PONTIVY

Tél : 02 97 25 94 71

> Prise de rendez-vous :

Aller sur impots.gouv.fr/particulier/CONTACT accéder/particulier/...

Le SIP de PONTIVY peut vous accueillir

sans RDV Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 8h30 à 12 H

et sur RDV Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 13h30 à 16h

MAIRIE

> Horaires d'ouvertures

Lundi 9h - 12h et 13h30 - 16h

Mardi 9h - 12h et 13h30 - 16h

Mercredi 9h-12h

Jeudi 9h-12h (fermée au public l'après midi)

Vendredi

9h - 12h et 13h30 - 16h

Samedi 9h-12h le 1er samedi de chaque mois

02 97 75 33 94

mairie.buleon@wanadoo.fr

ECOLE SAINT JOSEPH

Directrice : M^{me} Tiphaine GRANVALET

Tél : 02 97 75 44 86

<http://buleonlantillac.toutemonecole.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/RPI-des-écoles-Buléon-Lantillac>

ASSISTANTES MATERNELLES À BULEON

> M^{me} Mélanie DESHAYES

Adresse 2 le Pontual
06 50 30 58 97

> M^{me} Christina FAUCHEUX

3, rue du Château
02 97 75 30 54

> M^{me} Marie-Andrée FAUCHEUX

Les Camélias
02 97 75 47 95

> M^{me} Maryse KERSUZAN

Bel Air
02 97 75 44 68

PRESBYTÈRE

Saint Jean Brévelay

02 97 60 30 01

> Relais Buléon :

Pour les obsèques, s'adresser à

Annick GILLET : 02 97 75 43 53

ou 06 52 01 27 90

Hélène DANET : 06 95 37 25 57

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ

Siège administratif et développement Economique

ZA de Kerjean - Locminé

Accueil : 02 97 44 22 58

> Pôle géographique de Saint Jean Brévelay

27, rue de Rennes

Direction Environnement Déchets, Direction du SPANC

02 97 60 43 42

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

> Pôle petite enfance « la claie d'aveil »

Multi accueil : 02 97 67 82 86

RAMI (relais assistantes maternelles) : 02 97 60 19 14

DÉCHETTERIE

Du lundi au Samedi : 8h30-

12h00 14h00 - 17h50

Fermée le jeudi matin

02 97 60 42 29

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

27, rue de Rennes - Saint Jean Brévelay

> Habitat

Point info habitat

Mercredi : 9h-12h et 13h30-17h

Sur RDV au 02 97 08 01 10

> ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Le 4^e Lundi du mois

13h45-17h00

Sur RDV 02 97 47 02 30

> SOLIHA (Solidaires pour l'habitat)

Le 1^{er} mardi du mois

10h-12h

Sans RDV

> Espace Info Energie

Le 3^e jeudi du mois

9h30-12h et 13h30-17h

Sur RDV au 02 97 07 12 98

> Aides aux démarches administratives (CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle emploi)

Lundi et vendredi

au 02 97 60 43 42 - Sur RDV

> Emploi-Formation

Mission Locale pour les 16-25 ans

Vendredi début de mois

10h-12h

Sur RDV au 02 97 44 29 65

> Espace Rural Emploi Formation

Boulevard Duguesclin - Locminé

Sur RDV au 02 97 44 29 65

> Multimédia

Ateliers numériques gratuits

Pour apprendre à réaliser vos démarches en ligne

Mardi de 14h à 16h

Accès libre et gratuit aux outils informatiques pour toutes vos démarches.

> **Huissier de justice**

Sur RDV - Appeler au 02 97 75 60 89

Vendredi de 10h à 12h

> Espace autonomie Séniors

Sur RDV au 02 97 25 35 37

> Néo Emploi :

Sur RDV au 02 97 53 36 25

LES NUMÉROS UTILES

Médecin de garde :15

Pharmacie de garde : ... 32 37

Pompiers :18

Police :17

Samu :15

SOS médecin

Vannes : 0 825 89 89 94

Centre

anti poison :02 99 59 22 22

Enfance en danger : 119

> Portage de repas :

ADMR Radenac/Réguiny : .02

97 22 49 89

ADMR Plumelec (soins) : ...02

97 42 30 05

ADMR Plumelec (aide

à domicile) :06 88 87 52 24

Assistante sociale Saint Jean

Brévelay :02 97 60 47 27

Centre médico social DGISS St

Jean Brévelay :02 97 60 47 27

> Transport scolaire (an-

tenne de Vannes) :

Breizgo :02 22 51 42 00

Calendrier des fêtes 2022

MARS

6 - Ouverture de la pêche (ACCA)

12 - Repas des chasseurs (ACCA)

12 - Concert à l'Eglise de Buléon LEHNA QUARTET (CMC)

Date non déterminée - Concours de belote (ABL)

AVRIL

24 - concours de pêche (ACCA)

MAI

22 - CONCOURS DE PALETS (ABL)

JUIN

25 - KERMESSE DU RPI

26 - Assemblée Générale de l'ACCA

6 - Tournoi de foot seniors (ABL)

18 - challenge henri le breton (ABL)

JUILLET

Date non déterminée - Bal populaire (comité des fêtes)

AOUT

6 & 7 - 23^e interquartiers (ABL)

SEPTEMBRE

11 - Pardon de la Saint Cornely (les amis de la chapelle Sainte-Anne)

NOVEMBRE

10 - moules frites (ABL)

11 - commémoration de l'armistice

Date non déterminée - Halloween (comité des fêtes)



